

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

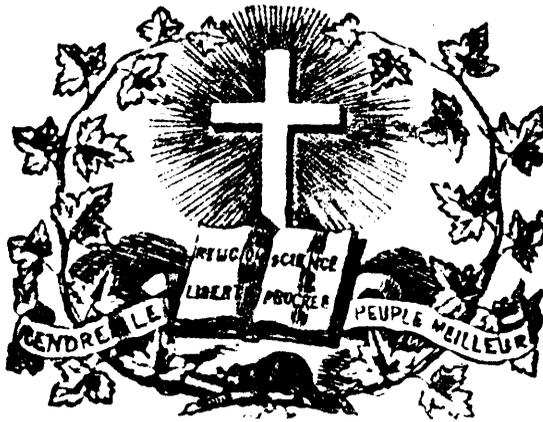
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XV.

Québec, Province de Québec, Mars, 1871.

No. 3.

SOMMAIRE. — LITTÉRATURE. — Poésie : L'Ange Gardien. — Le Mineur de la Californie, par L. Simonin. — EDUCATION : De la paresse chez les Enfants. — Le Maître d'École et l'Agriculture. — HISTOIRE : Le Traité de Paix. — Alsace et Lorraine. — AVIS OFFICIELS : Liste de Livres approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique. — Diplômes octroyés par les Bureaux d'Examinateurs. — Erratum. — PARTIE EDITORIALE : Mademoiselle Flore Chauveau. — Quarante-deuxième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale-Laval. — Revue Mensuelle. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS : Bulletin de l'Instruction Publique. — Bulletin des Sciences. — DOCUMENTS OFFICIELS : Rapport du Ministre de l'Instruction Publique à l'Honorable Conseil Exécutif sur la Distribution de l'Allocation octroyée aux Institutions d'Éducation Supérieure. — Tableau de la Distribution de la Subvention de l'Éducation Supérieure aux Institutions Catholiques et Protestantes pour l'année 1870, en vertu de l'Acte 18 Vict., chap. 54.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

L'ANGE-GARDIEN.

A tout ce qu'il créa de faible et de fragile,
Le Seigneur a toujours prêté quelque soutien ;
Les vignes ont l'ormeau, le pauvre a l'Évangile,
L'enfant a son ange gardien.

Ce messager du ciel est un enfant lui-même,
Par l'âge et la prudence, il est frère et tuteur ;
Il est deux fois l'ami du jeune ami qu'il aime,
Et camarade et bienfaiteur.

Aux portes de la vie, il guette en sentinelle,
L'enfant que Dieu lui-même a sa garde a donné,
Et sourit et tressaille en déployant son aile
Sur la couche du nouveau-né.

C'est lui, qui le premier de ses doigts de lumière,
Touche l'œil ébloui qui s'entrouvre et se fend ;
C'est lui qui purifie et qui change en prière,
Les vagissements de l'enfant.

Des couteaux sous ses doigts il émousse les pointes,
Il ferme la citerne, il écarte le feu ;
Il lui parle tout bas, et lui tient les mains jointes,
En lui disant le nom de Dieu.

L'enfant tombe souvent, mais il se blesse à peine :
Son ange est toujours là, pour amortir les coups,
Pour mettre un bourrelet à sa tête sereine,
Et des coussins à ses genoux.

Il lui ferait sur l'eau la crèche de Moïse ;
Il lui ferait dans l'air le char d'Ézéchiel ;
Il ouvre sa poitrine aux parfums de la brise,
Et son âme aux rayons du ciel,

La nuit, d'un pied furtif, aux lueurs de la lampe,
Je descends de ma couche, et je vais, palpitant,
Soulever les rideaux appuyés sur la rampe
Du petit lit que j'aime tant.

Et dans les saints transports où mon amour se plonge,
Je m'attends à trouver les deux jeunes amis,
Respirant même haleine et rêvant même songe,
Aux bras l'un de l'autre endormis.

Mais toujours le bel Ange à mes regards échappe.
Rien n'indique son vol ; tout est calme et riant,
Ni meubles, ni vitraux, ni courtines qu'il frappe
Du bout des ailes en fuyant.

J'ai pourtant une fois deviné son passage
Au léger frôlement qui se fit près de moi ;
Je sentis un air pur rafraîchir mon visage ;
Alors, je m'écriai : " Pourquoi,

" Pourquoi donc t'envoler du lit qui vous rassemble ?"
— " Nous sommes si pareils, répond-il triomphant,
" Que tu ne saurais plus, en nous voyant ensemble,
" Lequel des deux est ton enfant."

A. DE BEAUCHÈNE,

Le Livre des Jeunes Mères.

Le Mineur de Californie.

La Californie, avant la découverte de l'or, était une de ces colonies espagnoles perdues au fond du Pacifique, à six mille lieues de la mère-patrie, et visitées par quelques courageux missionnaires. Appartenant pour la plupart à l'ordre des Franciscains, ces religieux essayaient de catéchiser les Indiens.

Les Indiens, qui étaient là sur leur sol natal, se pliaient difficilement à l'éducation que leur donnaient les Pères. Ils se convertissaient avec peine, et ne travaillaient pas, parce qu'ils trouvaient que dans ce pays, on pouvait vivre sans travailler.

On se doutait bien que dans cette lointaine contrée, au bord de cette mer que Fernand Cortès avait appelée la mer Vermeille, il y avait des trésors cachés. Les géographes, les anciens colons avaient baptisé ce pays du nom d'*Eldorado*, c'est-à-dire le pays de l'or, ou plutôt le *pays doré*, mais sans trop savoir si leurs prévisions étaient fondées, car l'or n'y avait pas encore été découvert.

En 1847, vivaient en Californie quelques missionnaires dont les établissements avaient peu à peu disparu, depuis que le Mexique s'était détaché de l'Espagne, vers 1822. Les Indiens parcouraient le pays des flèches à la main, chassant dans les bois et se faisant la

guerre entre eux. Mêlés à ces Pères franciscains, à ces Indiens, on voyait quelques courageux colons venus du Mexique, de l'Angleterre, de l'Écosse, de l'Irlande, mais surtout des États-Unis. Ceux-ci appartenaient à cette race vigoureuse, énergique entre toutes, qu'on a nommée la race *yankee*, et qui colonise peu à peu toute l'Amérique du Nord. Parmi ces colons primitifs, perdus dans cette population d'origine anglaise ou espagnole, il y avait quelques Suisses et quelques Français; leurs noms méritent d'être cités. C'étaient, entre autres, le capitaine Sutter, des régiments suisses de Charles X, qui, en 1830, avait quitté la France et l'Europe et s'était exilé comme son roi; puis, deux négociants de Bordeaux qui portaient des noms promis à la viticulture, car ils s'appelaient, l'un, M. Sainsevain, et l'autre, M. Vigne. Ils s'étaient établis dans le sud du pays, où ils fabriquaient des vins de Champagne et de Bordeaux, qui trouvaient malheureusement très-peu d'acheteurs. Quelques balciniers, quelques marins, venus de tous les pays du monde, fréquentaient le magnifique golfe où était assis San Francisco, et faisaient un petit commerce avec les indigènes et les colons dont je viens de parler.

Telle était la population. L'aspect du pays, vous l'avez vu sur les cartes: un rivage presque en ligne droite qui court dans la direction du nord ouest au sud-est. Au milieu, cette magnifique baie de San Francisco, qui entre dans l'intérieur des terres, si large, que toutes les flottes du monde pourraient y tenir à l'aise, et qui communique avec le Pacifique par une embouchure très-étroite qu'on a nommée depuis la *Porte d'or*. Au fond de la baie, deux fleuves, présentant un phénomène singulier: l'un, le San Joachim, venu du sud; l'autre, du nord, le Sacramento; tous deux arrosent de magnifiques campagnes, aux pieds d'une chaîne de montagnes granitiques, aux cimes neigeuses, la Sierra Nevada, qui forme à l'est la limite de la Californie.

Voilà le pays, une bande de terre allongée entre les montagnes et la mer.

Le capitaine Sutter s'était établi sur le lit même du Sacramento et sur l'un de ses affluents. Il avait bâti là une scierie pour débiter des planches. Il avait aussi installé un moulin pour broyer le blé et le maïs cultivés dans le pays. Il vendait ces planches, cette farine aux Indiens, aux baleiniers, aux rares colons de l'endroit.

Le pays, allant de ce pas, aurait pu attendre encore des siècles sans renfermer plus d'habitants. Tout à coup, en 1848, et comme par un fait providentiel, au moment où la Californie venait d'être livrée par les Mexicains au peuple qui pouvait seul la coloniser, aux Américains des États-Unis, l'or fut par hasard découvert.

C'était au mois de janvier. Un ouvrier, un mormon, se rendant au lac Salé, s'était placé comme manœuvre dans le moulin du capitaine Sutter. Il allait un matin lever la vanne qui amenait l'eau au moulin, et qui devait faire tourner les roues. Au moment de procéder à l'opération, il aperçoit dans le coursier (c'est le canal qui conduit l'eau à la roue hydraulique) une matière minérale jaune. Il la prend, l'examine, la porte au capitaine Sutter. Sutter essaye d'attaquer le minéral par l'eau-forte; la substance résiste, et même il remarque que le poids est très-lourd, et comme l'or seul a cette propriété d'être jaune, brillant, lourd, inaltérable par l'eau-forte, on dit: "c'est de l'or!"

On voulut garder le secret; mais rien ne pèse tant qu'un secret. Je ne sais s'il y avait des dames au moulin et à la scierie. Lafontaine, vous le savez, accuse les femmes de savoir moins bien garder un secret que les hommes; le fait est que celui-ci se répandit promptement. Les colons, les baleiniers, les marins qui se trouvaient dans la baie de San Francisco, accoururent et se précipitèrent dans ces champs qui naguère ne produisaient encore que le froment, l'avoine, le maïs, et que depuis on a appelé les *placers*. C'est le nom que les Espagnols de l'Amérique avaient donné dès les premiers temps aux champs qui produisent les pépites d'or.

Ceux des chercheurs qui, favorisés par la fortune, firent d'abord ample récolte, s'empressèrent de s'en aller, et alors ce fut comme une traînée de poudre, presque instantanément le monde entier fut avisé que l'or venait d'être découvert en masse dans les placers de la Californie, et le monde entier se précipita à la curée. Aucun peuple ne manqua à l'appel, pas même celui qui, depuis les premiers temps de l'histoire, n'avait jamais entrepris de grands voyages. Les Kanakés eux-mêmes; perdus dans les îles du Pacifique, les indigènes de Taïti, de Sandwich, accoururent en foule. Les Américains du Nord arrivèrent les premiers, soit par l'isthme de Panama ou par le cap Horn, soit à travers les terres, en franchissant douze cents lieues de solitudes, quelquefois à pied. Beaucoup laissèrent leurs ossements le long du chemin. Avec les Yankees arrivèrent les Mexicains, les Péruviens, les Chiliens, tous les colons de l'Amérique du Sud.

Ce fut ensuite le tour de l'Europe; de l'Angleterre, toujours prête à une colonisation, quelque lointaine qu'elle soit; des Allemands, cette race féconde, qui prend une si large part à l'exploitation agricole des prairies de l'Amérique du Nord. Vinrent aussi ces peuples qui voyagent moins, les Français, les Italiens, les Espagnols; le

monde entier, en un mot, se mit en mouvement. Il vint des nègres d'Afrique, des Hindous, des Birmans, des Siamois. Les Chinois, patients, laborieux, contents de peu, sobres, arrivèrent au nombre de quarante mille avec la pratique du travail de l'or, auquel ils s'étaient déjà livrés dans les îles de la Sonde et dans les placers de leurs pays.

Malheureusement les Chinois sont de race jaune, et je dois vous dire que dans l'Amérique du Nord, bien libérale cependant, on n'admet ou plutôt on n'admettait alors que les hommes de peau blanche. Tous ceux qui étaient de peau jaune, rouge, noire, c'est-à-dire, Chinois, Indiens ou nègres, étaient regardés comme des parias, les derniers de l'espèce humaine. On leur fermait la porte, on leur défendait pour ainsi dire de gagner leur pain en travaillant. De là une haine implacable contre les Chinois. Quand on les vit arriver au nombre de quarante mille, on se demanda s'ils n'envahiraient pas la colonie. Ils faisaient venir du riz, de la soie, de leur pays; ils ne consommaient pas les produits de la localité. On voulut les chasser. Et ne croyez pas que ce soit là une manière d'agir particulière aux Américains; les Anglais en ont fait autant en Australie. Mais partout les Chinois ont résisté par une force d'inertie qui leur est propre; ils supportent toutes les avanies, tous les mauvais traitements, et ils lassent ainsi la patience de leurs persécuteurs. Les quarante mille Chinois sont restés en Californie.

La persécution contre les fils de l'Empire Céleste donna lieu à une singulière proposition de la part d'un journal de San Francisco.

Disons de suite que partout où s'établit la race colonisatrice par excellence, la race anglo-saxonne, il y a toujours trois choses qui sont fondées tout d'abord; de ces trois choses, il y en a deux bonnes et une mauvaise. En premier lieu, on bâtit une église. A quelque culte, à quelque secte qu'ils appartiennent, les Américains mettent toujours leurs entreprises sous la protection de ce pouvoir tout-puissant qui plane au-dessus des pouvoirs de ce monde. La seconde chose qu'ils fondent est un journal. Pour eux, qui savent tous lire et écrire, chez les quels l'instruction est obligatoire, un journal est une des premières nécessités de la vie. La troisième chose qu'ils établissent, ils pourraient bien s'en passer, c'est la taverne, le *bar*, comme ils l'appellent. Après le travail, après la lutte, il faut boire, et ils vont tous à la taverne, grands ou petits; je n'ose pas dire nobles et roturiers. puis-que l'égalité règne en Amérique.

A San Francisco on avait donc des journaux, dès les premiers temps. Un journaliste, voyant la haine qu'on nourrissait contre les Chinois, au moment où l'on avait besoin de tous les bras, remarquant aussi que les Chinois avaient conservé si bien l'amour du sol natal, qu'ils envoyaient les ossements de leurs morts dans leur pays, un journaliste disait: "Comment? vous voulez renvoyer les Chinois, mais c'est notre meilleure marchandise: nous les importons à l'état brut, quand ils sont vivants, et nous les réexportons raffinés, quand ils sont morts. Ce sont nos meilleurs colis. Vivent les Chinois!"

Telles sont, Messieurs, les races diverses qui peuplent encore la Californie. Vous voyez que le monde entier a été convié à la colonisation de ce pays. L'Amérique a dit: "le pays est à tous, hormis aux hommes de couleur (mais jetons un voile sur l'exception; depuis, l'Amérique a changé de ton), le pays est à tous. Que tout le monde accoure." Et tout le monde est accouru!

Ce pays, j'ai essayé de vous l'esquisser. Deux grands fleuves qui viennent, l'un du nord, l'autre du sud, coulent le long du versant occidental de la Sierra-Nevada, et en reçoivent toutes les eaux au moyen de rivières latérales.

Eh bien! Messieurs, c'est dans ces deux grands fleuves, dans les campagnes qu'ils arrosent, dans les rivières, dans tous les cours d'eau qui descendent de la Sierra, que se trouvent les terrains aurifères, c'est-à-dire des amas de gravier, de cailloux roulés, de sable, au milieu desquels l'or existe en brillantes paillettes.

Figurez-vous le lit de la Seine, la campagne autour de Paris, les hauts plateaux qui l'environnent, et tout cela rempli de paillettes d'or, voilà quel était l'aspect du pays. La différence, c'est qu'il n'y a pas d'or autour de Paris, et que malheureusement il ne peut y en avoir, qu'il n'y en a jamais eu. En Californie, au contraire, et dans d'autres pays, comme l'Australie, les Monts-Oural, il y en a; et pourquoi, me direz-vous, n'y en a-t-il pas dans le lit de la Seine, et y en a-t-il dans le lit du Sacramento, du San Joachim, des rivières de l'Australie? Pourquoi? Vons le saurez tout à l'heure.

Ces hautes montagnes de la Sierra-Nevada sont parcourues par des flots de quartz ou cristal de roche compacte. Des veines métalliques, semblables à ces couches d'argile, de pierre à bâtir, de marne, que vous trouvez ici même autour de Paris, mais plus relevées que ces dernières, courent dans l'ardoise et le granit, et pénètrent dans les entrailles du sol. On voit toujours la tête de la veine, et elle est alignée, jalonnée comme une immense muraille; j'en ai suivi une sur plus de soixante lieues. Elle s'élève comme un mur au-dessus du granit et de l'ardoise; c'est une pierre blanche, dure, qui semble défier l'acier.

Cette pierre, c'est ce qu'on appelle la gangue de l'or; là se trouve le précieux métal à l'état natif, comme disent les savants, c'est-à-dire à l'état naturel.

Il y a des milliers de siècles que ces montagnes ont été soulevées, que ces veines de quartz aurifère y ont été injectées par le feu qui existe au centre de notre globe.

Vous savez tous, Messieurs, ce que c'est que le feu central.

Un célèbre professeur, M. Daubrée, vous en a entretenus ici même. Il y a au centre du globe un laboratoire immense et dont les dimensions sont telles que si vous supposez la terre réduite à la forme d'une orange, la peau du fruit représente la croûte solidifiée du globe, et la chair, l'espace occupé par le feu central.

Dans ce foyer intérieur, tous les métaux en fusion bouillonnent et cherchent une issue au dehors. Certaines roches plus légères sont celles que vous voyez sortir de préférence dans les éruptions volcaniques, et dont les agitations, dont la pression sur l'écorce du globe occasionnent les tremblements de terre.

Aux premiers temps du monde cette écorce s'est fendillée. Les montagnes de la Sierra-Nevada se sont ouvertes, elles ont laissé passer le quartz et avec lui l'or, qui est monté sans doute à l'état de vapeur ou dissous dans des eaux thermales, alcalines, et s'est fixé dans les pores de la roche.

Voilà ce que sont les filons, telle a dû être la formation de l'or.

Imaginez maintenant des pluies diluviennes, des trombes d'eau qui éclatent sur les cimes des rochers, désagrégées déjà par l'action de phénomènes météorologiques antérieurs, par la foudre, par l'air, la chaleur solaire, etc. Les courants d'eau entraînent dans les rivières les débris de ces roches, les cailloux, le sable et l'or. Comme l'or est plus lourd, il s'arrête quelquefois en chemin; les cailloux vont plus loin; puis éclatent d'autres orages qui entraînent l'or de nouveau. Et c'est ainsi que se sont avancées, dans le lit des fleuves, ces paillettes, ces pépites, qu'on a découvertes un beau jour, lorsque le moment propice est venu. Jusque-là personne ne les avait vues. On dirait que le créateur s'était dit: «Les hommes ne viendront l'or en telle région que le jour où cette région devra être colonisée.»

Nous aussi nous avons eu nos placers dans les Gaules. Il en subsiste même encore des traces aujourd'hui. Ainsi le long du Rhin, dans les Pyrénées, dans les Cévennes, on cite des gisements aurifères; dans le Pô en Italie, dans l'Èbre en Espagne, sur vingt autres points, on lave encore des sables métalliques, mais on y perd presque sa peine. On gagne à ce métier trente ou quarante sous par jour, le feu n'en vaut pas la chandelle, comme dit un proverbe que vous connaissez. En Californie les orpailleurs gagnent, au contraire, les premiers jours, cent francs, mille francs et quelquefois jusqu'à dix mille francs. On a trouvé des pépites qui pesaient plusieurs kilogrammes, et l'or vaut trois mille francs le kilo. Ainsi une pépite grosse comme la main représente de six à dix mille francs, selon la pureté de l'or. Vous voyez combien il était facile de s'enrichir. Dans tous les cas, vous voyez aussi que la nature dans la création du monde a répandu partout la richesse, mais qu'elle n'en livre le secret aux hommes que quand le moment est venu.

Et ce jour-là qui prend-elle pour éclairer le monde? Est-ce un savant illustre, un géologue, un physicien connu de tous? non; c'est un modeste ouvrier, c'est le manœuvre mormon de la scierie du capitaine Sutter qui va lever la vanne, et découvre la pépite aurifère qui amènera la civilisation de toute une contrée.

Vous pensez bien, Messieurs, qu'une fois la nouvelle répandue, tout le monde se précipita à la curée. Les pays civilisés n'avaient pas envoyé précisément la crème des hommes gens. Je ne veux pas dire de mal des mineurs de Californie, surtout de ceux qui y sont aujourd'hui, et que j'ai vus disciplinés, prâtifiés pour ainsi dire par le travail. Je ne veux pas dire de mal de tous ceux qui sont venus, mais enfin la vérité est que les bons étaient en minorité; c'était l'écume du monde qui se précipita à la possession du pays de l'or.

Il était venu des États-Unis tous les mauvais citoyens de New-York, de Boston, de Philadelphie, ces *roadies* qui ne vivent que de vol et de pillage; car c'est une chose pénible à dire, plus il y a de liberté dans un pays et plus on en abuse.

Puis vinrent d'Australie tout les forçats en rupture de ban, tous les *convicts* dont l'Angleterre se débarrasse en les envoyant dans les pays lointains. L'Australie, qui n'était pas encore le pays de l'or, avait donc envoyé les plus audacieux de ses *convicts*. Il était venu aussi de véritables bandits du Mexique, du Pérou, du Chili, du Brésil, tous les aventuriers, tous les gens sans vœu qui cherchent plaie et bosse dans ces lointaines colonies. Et d'Allemagne, et de France et d'Angleterre, il n'était pas venu non plus que d'honnêtes travailleurs. De là ces mouvements tumultueux, ces commencements si troublés qui marquèrent la naissance de la Californie. Les événements dramatiques de ces premiers temps sont encore présents à l'esprit de tous, si bien que tous encore, peut-être, Messieurs, vous vivez sous l'empire de ces préoccupations. Le *revolver*, le *bowle-knife*, le long poignard

américain, le rifle, tous compagnons du mineur, repassent à cette heure dans votre esprit. Moi-même, quand je suis allé dans le pays, en 1859, je croyais me rendre dans un État où régnait encore la loi de Lynch, où les comités de vigilance fonctionnaient toujours; j'hésitais à partir. Je me disais: le premier venu, dans ces placers de Mariposa, dans ces déserts lointains, pourra me jeter une corde au cou et me pendre. N'est-il pas vrai que vous avez encore, vous tous qui voulez bien m'écouter, la même idée de la Californie? Eh bien! non, c'est un pays aujourd'hui civilisé par le travail, qui n'a rien à envier aux autres, et auquel les autres pourraient peut-être avoir maintenant quelque chose à envier. Mais les commencements ont été difficiles, les mauvaises gens ont été sur le point d'être en plus grand nombre; la civilisation courait un grand péril, car on ne fonde pas d'État sans le travail. C'est alors que se sont formés ces comités de vigilance dont on vous a fait l'histoire, mais une histoire mal racontée.

Les comités de vigilance ne se sont jamais rassemblés qu'au moment des grands dangers, quand la civilisation était sur le point d'être vaincue, et ils ont été formés par les honnêtes gens du pays, condamnant à mort, au nom de la souveraineté du peuple, les vauriens qui voulaient mettre le feu aux quatre coins des villes, et les saccafer, les piller, à la faveur du désordre qu'ils provoquaient. Vous avez tous entendu parler des incendies qui ont dévoré les cités naissantes de Californie, San Francisco, Sacramento, Marysville, etc. Comment ces incendies eurent-ils lieu? En Californie, le climat est très chaud. L'été dure six mois. Pendant tout ce temps il n'y tomba pas une goutte d'eau, le ciel est toujours sec. Les maisons sont presque toutes en bois. Au commencement on ne pouvait guère en faire d'autres, car c'était une nécessité de les construire vite; au reste la pierre manquait. On a eu beau les faire très-élégantes, ce n'en était pas moins des maisons de bois.

Après les six mois d'été, ce bois s'enflamme comme une allumette. Savez-vous ce qui arriva? Tous les mauvais drôles qui vivaient du jeu et non du travail, s'étaient réunis à San Francisco; ils s'étaient donné le mot, et le 4 mai 1850, ils mirent le feu à la ville et pillèrent à leur aise au milieu de la panique générale.

L'année d'après, le 3 mai, une tumeur sinistre se répandit tout à coup, comme ces mouvements qui courent dans l'air et semblent annoncer un orage. On pressentait qu'un malheur public allait fondre sur la cité; et en effet, le lendemain, jour pour jour, à la même heure que l'année précédente on menait de nouveau le feu à la ville. C'est alors que tous les bons citoyens, les banquiers, les négociants, les travailleurs de tout genre, les braves mineurs qui se trouvaient à San Francisco, se réunirent, coururent sus aux bandits, allèrent en saisir quelques-uns qu'on avait déjà mis en prison, les amenèrent sur la place publique. La foule assemblée, à la majorité des voix, décida qu'on les pendrait.

Mais le comité de vigilance ne fonctionne et la loi de Lynch ne s'applique qu'aux moments suprêmes, quand la société est en danger. Le lendemain, le comité se dissout et les tribunaux ordinaires rentrent en fonction. Toutefois les membres du comité de vigilance de San Francisco ne se séparèrent pas sans intimar aux vauriens l'ordre de quitter immédiatement le pays, sous peine d'être pendus comme les autres. C'est ainsi qu'on força les *convicts* à reprendre le chemin de l'Australie et qu'on débarrassa la Californie des mauvais garnements qui, du Mexique, du Pérou, de tous les points de l'Amérique du Sud et de l'Europe, étaient venus fondre sur elle. Ils durent partir ou s'amender.

Aujourd'hui la loi de Lynch ne fonctionne plus, le comité de vigilance ne s'assemble plus, mais il s'assemblerait demain si le pays était de nouveau menacé. Je ne dirai pas que ces tribunaux ne se soient point trompés quelquefois. Le peuple en armes est sujet à errer encore plus que les juges qui, calmes, paisibles, appliquent la loi dans les tribunaux réguliers, et l'on cite des erreurs malheureusement irréparables dans nos listes judiciaires! Quoi d'étonnant alors que la loi de Lynch, appliquée par des foules soulevées, passionnées, l'ait été quelquefois à tort. Il faut le regretter, Messieurs, le déplorer profondément, mais reconnaître que dans les moments suprêmes il n'y a de saint, dans les colonies naissantes, que sous une loi rigoureuse. Les Français comme les Anglais, tous les bons citoyens ont fait partie des comités de vigilance de Californie. J'ai vu de vieux mineurs qui me disaient: «Je ne moi aussi j'ai voté en telle circonstance pour la pendaison; et je ne le regrette pas. Ce serait à relâcher demain, que je donnerais le même vote!»

Qu'est-il arrivé en tout cela? C'est que le pays est calme aujourd'hui, qu'on ne peut le parcourir en tous sens sans risquer le moindre danger, et cependant c'est un pays à peine peuplé, qui est grand comme la France et qui ne renferme guère que six cent mille habitants.

L. SIMONIS.

(A continuer.)

EDUCATION.

De la Paresse Chez les Enfants.

Les enfants en général se complaisent dans l'oisiveté ; ceux mêmes qui ne manquent pas d'une certaine activité naturelle, témoignent toujours quelque répugnance pour l'étude et pour le travail. En dépit donc des utopistes modernes, le travail en lui-même n'est pas attrayant ; loin de là, il est toujours inséparable de la peine, et constitue un véritable châtiment auquel l'homme cherche instinctivement à se soustraire. Quelques personnes, il est vrai, se livrent au travail avec attrait, avec passion même ; mais c'est à cause des avantages qu'elles s'en promettent, tels que l'honneur, la gloire, la fortune, etc. ou bien parce que l'objet de leur travail, étant séduisant, excite leur ardeur, et que le plaisir qui domine les entraîne, et ne leur permet pas de s'arrêter à la peine. Mais les enfants ne voient précisément que la peine inséparable du travail, sans pouvoir s'élever aux considérations qui le font entreprendre, et qui sont propres à l'encourager. De là, leur éloignement prononcé pour toutes sortes d'occupations ; de là, cette paresse qui les rend tristes et malheureux dès qu'ils voient arriver le temps de l'étude, tandis qu'ils sont si gais, si pétulants dans les moments de récréation.

Mais aussi, que fait-on généralement pour combattre ce défaut ? On s'efforce de prouver aux enfants la nécessité du travail, par de beaux raisonnements auxquels ils ne comprennent rien ; ou bien on essaie de les y contraindre en les accablant de punitions : deux moyens dont le premier est inutile, et le second le plus souvent contraire au but qu'on veut atteindre. En effet, quand on répèterait sans cesse à un enfant paresseux qu'il se repentira un jour d'avoir perdu son temps ; que ne travaillant point pendant la jeunesse, il compromet son avenir ; que le travail contribue à charmer les ennuis de cette vie.... et mille autres belles sentences, on n'en obtiendra pas un degré de plus d'application. Pour faire quelque impression sur les enfants, il faut offrir à leur activité un but plus rapproché, et les encourager par des motifs qui touchent plus sensiblement les petits intérêts de leur âge. Quant aux punitions, elles sont encore moins propres à leur inspirer l'amour du travail. Si les enfants se décident à travailler pour les éviter, c'est uniquement parce que, entre deux maux, leur paresse leur dit elle-même qu'il faut choisir le moindre ; mais le travail n'en est que plus, à leurs yeux, un objet de dégoût et d'aversion.

Pour comprendre quel remède il convient d'apporter à la paresse, il faut d'abord en rechercher la cause, et en bien connaître la nature. Ce défaut, dans les enfants, tient souvent à leur tempérament. Tout le monde sait que les dispositions physiques ont une grande influence sur les dispositions morales. Le corps n'est pas toujours l'instrument docile de l'âme ; souvent il n'est pour elle qu'un poids incommode qui retarde sa marche, et qui arrête à chaque instant son essor ; et si l'être spirituel tend parfois à s'élever, il est aussitôt retenu par la pesanteur de l'être matériel. Un enfant paresseux peut n'être pas sans quelques bons desirs mais ces desirs, selon l'expression de l'Écriture, *achèvent de le tuer*, parce qu'étant toujours stériles, ils lui font sentir encore plus toute son impuissance.

La paresse provient quelquefois d'une grande faiblesse d'esprit, et d'une espèce d'incapacité qui laisse l'âme sans mouvement et la plonge dans l'engourdissement. Pour certains enfants, au contraire, le dégoût du travail est simplement le résultat de l'habitude qu'on leur a laissée contracter de ne rien faire ; à force de demeurer oisifs, ils s'enracinent de plus en plus dans la paresse, et ce n'est qu'à grand-peine qu'on parvient dans la suite à les en arracher. Pour d'autres, ce défaut est l'effet du découragement qui s'empara d'eux à cause de leur peu de succès, et du sentiment exagéré qu'ils ont de leur infériorité. En voyant leurs jeunes émules obtenir les premières places, ils se résignent à n'occuper que la dernière, comme celle qui leur convient... Enfin, pour un grand nombre, la paresse peut provenir de plusieurs do-

ces causes réunies, sans qu'on puisse clairement déterminer quelle est celle à laquelle on doit particulièrement l'attribuer.

Après avoir recherché autant qu'il est en elle les causes de la paresse, l'Institutrice doit s'appliquer à les combattre, en traitant différemment les élèves en qui ce défaut n'est que l'effet d'une disposition passagère, et celles en qui il constitue une habitude. Les enfants ne sont quelquefois paresseux qu'accidentellement ; peu susceptibles d'efforts soutenus, pour eux *tous les jours se suivent et ne se ressemblent pas* ; aujourd'hui remplis de bonne volonté, demain ne voulant ou ne pouvant rien faire. Quelques-uns, après avoir montré beaucoup d'ardeur pour le travail, tombent tout à coup dans une apathie incroyable et dans une négligence extrême de ces mêmes devoirs qui, peu auparavant, leur avaient mérité des éloges et des récompenses. Ce changement n'a rien qui doive étonner ; il est souvent la conséquence naturelle des efforts mêmes qu'ils ont faits les jours précédents. Leur activité se trouvant épuisée par le travail, ils s'abandonnent instinctivement à l'inaction, ou, si l'on veut, à la paresse, et pensent d'autant moins à la surmonter que, se sentant à bout de leurs forces, la conscience ne leur adresse aucun reproche.—Que peuvent la sévérité et les punitions contre ce relâchement passager ? Faire faire à un enfant quelques légers efforts, qui sont plutôt des soulèvements que des actes de bonne volonté, et après lesquels il retombe, plus accablé et plus abattu, dans l'indifférence et dans le découragement.

Qui n'a éprouvé, pour peu qu'il se soit livré à quelque travail sérieux, que s'il est des jours heureux où le travail coule de source, où l'on s'applique sans efforts, où les pensées viennent en foule d'elles-mêmes, il est aussi des jours néfastes pendant lesquels les heures entières se passent au milieu d'un pénible labeur, et où l'âme épuisée, cédant à la fatigue, à l'ennui, est forcée de renoncer, au moins pour un temps, à un travail infructueux... Comment après cela exiger de faibles enfants, qu'à jour fixe, à heure dite, ils soient susceptibles d'application ; que leur attention et leur ardeur ne se démentent point pendant un temps déterminé, et qu'en vertu de la cloche qui annonce l'étude, ils aient du goût pour l'étude, de la fécondité dans l'esprit, tout ce qu'il faut, en un mot, pour les faire travailler avec ardeur et obtenir des succès?...—Dans ces moments difficiles, une Maîtresse ne doit pas se montrer trop exigeante ; elle doit, au contraire, user de quelques ménagements envers sa jeune élève, abrégé sa tâche, la lui rendre facile, fermer les yeux sur son peu d'application, et éviter par-dessus tout un excès de sévérité qui la jetterait dans le découragement.—Des jours meilleurs ne tarderont pas à reparaitre, et les bonnes dispositions de l'enfant renaissant avec eux, elle sera sensible aux égards qu'on aura eus pour sa faiblesse ; et elle reprendra ses devoirs avec un nouveau zèle, aussitôt qu'elle sentira ses forces revenir.

La paresse, comme on le voit, si elle était toujours passagère, n'aurait pas de quoi alarmer une maîtresse ; malheureusement, ce défaut est souvent le résultat d'une disposition naturelle, et constitue une véritable habitude.—La pesanteur de la démarche, la mollesse du maintien, le désordre et la malpropreté qui régnaient sur toute la personne, l'atonie de l'esprit et une insouciance générale à laquelle rien ne peut les arracher : tout cela est pour quelques enfants l'indice trop certain d'une paresse invétérée. L'inaction semble être le caractère distinctif de leur existence ; ils ont, pendant des heures entières, un livre ouvert sous les yeux, sans même le regarder ; ils tiennent une plume à la main, mais c'est pour se noircir les doigts ou pour tracer au hasard des lignes, des figures incohérentes, sur le papier ; à peine s'ils pensent qu'ils ont un devoir à faire, une leçon à apprendre. Ce n'est pas qu'ils soient distraits ou préoccupés par quelque autre objet : non ; ils pensent *gravement à rien*. Si on leur donne plusieurs fois le jour des leçons, ils n'y prêtent aucune attention ; et si l'on parvient à grand-peine à leur faire entreprendre une tâche, à leur faire commencer un devoir, ils les abandonnent aussitôt en les laissant à moitié, et retombent de tout le poids de leur naturel dans leur oisiveté habituelle.—Que peuvent les reproches, les menaces, les punitions, sur ces natures incomplètes, sur ces canotiers mous ? Rien ; si ce n'est d'achever de les abat-

tre et de les accabler. On peut, au contraire, obtenir beaucoup de ces enfants en leur tendant une main secourable; en se proportionnant à leur faiblesse; en n'exigeant rien au-dessus de leurs forces; en faisant avec eux quelques pas dans la route qu'ils ont à parcourir pour les encourager; en évitant de mettre le prix de leurs efforts au dessus de leur portée, le rapprochant plutôt pour qu'ils puissent l'atteindre facilement, sauf à l'éloigner ensuite, progressivement et à le rendre plus difficile à conquérir; enfin, en ne demandant à chacun que le succès dont il est susceptible; imitant en cela le père de famille qui ne demande compte à chaque serviteur que du talent qu'il lui a été confié, et qui, au dernier jour, ne demandera beaucoup qu'à vous à qui il aura été beaucoup donné.

Dans une classe, on taxe ordinairement de paresse les enfants qui obtiennent moins de résultat, ou qui mettent plus de temps que les autres à s'acquiescer d'une tâche. On oublie que la paresse étant une négligence volontaire de ses devoirs, il faudrait, avant de l'attribuer aux enfants, s'être bien assuré de ce qu'ils sont capables de faire, en égard à leur âge, à leur tempérament, à leur complexion, à leur état de santé, au développement de leurs facultés morales, etc. Ceux qui s'entendent continuellement reprocher ce défaut, et qui, dans leur conscience, peuvent se rendre le témoignage qu'ils ont fait tout ce qui dépendait d'eux, finissent par se décourager, et renoncent à satisfaire des Maîtres ou des Maîtresses qui ne leur tiennent aucun compte de leurs efforts et de leur bonne volonté...—Pauvres enfants, dont tout le tort est bien souvent de n'avoir pas reçu, en venant au monde, les heureuses dispositions qui donnent tant d'avantages à leurs émules, et qui, assujettis aux mêmes travaux, sont obligés de soutenir la lutte, avec des moyens si disproportionnés, sans être jamais récompensés par le moindre succès!...—Pauvres infortunés, dont les longues années de l'éducation s'écoulent tristement dans l'obscurité, au milieu des difficultés sans cesse renaissantes d'un travail pénible et infructueux!...Heureux lorsqu'ils ne sont pas les victimes d'une aveugle sévérité et d'une révoltante injustice!...Malheureusement, enchaînées elles-mêmes du défaut qu'elles reprochent si amèrement aux enfants, les Maîtresses trouvent plus commode d'invectiver du matin au soir contre les élèves paresseuses, que de s'imposer un surcroît de peine et de travail pour donner à chacune quelques soins individuels, quelques leçons particulières, quelques encouragements qui soient en rapport avec leur faiblesse.—Avec un peu d'expérience, et surtout avec un peu plus d'abnégation, elles comprendraient qu'il ne suffit pas, pour faire aimer le travail aux enfants, de leur reprocher sans cesse de ne point travailler: il faut encore leur montrer comment on travaille, et leur rendre la tâche plus facile en les aidant à s'en bien acquiescer.

Loin de nous la pensée d'exercer la paresse, ou d'en rendre les Maîtresses responsables; nous avons voulu montrer seulement que ce défaut n'est pas toujours volontaire dans les enfants; que le plus souvent, il est inhérent à leur nature, et qu'on ne peut en triompher qu'à la longue, avec beaucoup de patience et de dévouement; qu'il n'est pas sans danger de trop presser certains enfants, de leur faire dépenser en quelques jours, en quelques mois, la somme d'activité que Dieu leur a donnée, et qui, une fois épuisée, les laisse sans ressources contre le défaut même qu'il s'agit de leur faire surmonter.—Pour le travail comme pour la nourriture, il faut toujours laisser un enfant sur son appétit, et lui faire quitter l'étude et ses devoirs avant qu'il en ait conçu du dégoût.—Nous avons voulu prouver qu'il faut rarement employer les punitions pour combattre la paresse, et n'y recourir que comme à une extrémité, après avoir employé tous les moyens qui tendent à encourager et à exciter une noble émulation; enfin, que s'il faut quelquefois user de rigueur, on doit éviter du moins ce qui ne tend qu'à aggraver le mal, bien loin de le guérir: comme de doubler une tâche ou un devoir qu'un enfant n'a point fait, de lui faire copier un nombre considérable de lignes, etc..., tout cela n'étant propre qu'à augmenter son éloignement pour le travail, et à l'enraciner de plus en plus dans la paresse.—*Journal d'Éducation de Bordeaux.*

Le Maître d'École et l'Agriculture.

Un maître d'école d'Irlande rend un compte détaillé de sa culture sur deux arpents de terre, avoisinant sa maison d'école. Il a vingt écoliers, auxquels il donne chaque jour, de neuf heures à midi, des leçons d'écriture, de calcul et de religion.—Chacun des élèves lui donne deux sous par semaine pour aider à la souscription de trois journaux agricoles maintenus par le Conseil agricole et à l'achat de quelques volumes traitant d'agriculture, qui sont l'objet d'une lecture spéciale tous les jeudis de l'après-midi; ils donnent de plus trois heures de travail par jour, de deux heures à cinq heures après-midi.—Il cultive deux arpents, et nourrit à l'étable trois vaches, une génisse, un veau, des pores.—Pour une si petite exploitation, il a construit deux étables en purin qui, dit-il, lui ont rendu de grands services.—*Exprimez* en passant un regret, c'est qu'on ne sache pas ici, tout le parti qu'on peut tirer des fosses à purin.—Les élèves, en faisant prospérer par le travail cette petite culture y puisent non seulement une instruction suffisante, mais ils peuvent encore s'y initier aux bonnes pratiques agricoles, et deviennent des agents de culture recherchés par les fermiers.

Nous recommandons à l'attention des hommes spéciaux ce plan d'organisation qui serait, nous le pensons, d'une application bien facile dans nos campagnes. Il y a là pour nos législateurs et les membres du Conseil agricole, un modèle à consulter.—Que ne peut-on pas faire pour l'agriculture quand on sait en connaître toute l'importance? Ce serait bien peu de sacrifier une ambition personnelle, dans l'unique but d'assurer à l'agriculture une plus grande prospérité.—*Journal d'Agriculture.*

HISTOIRE.

Le Traité de Paix.

Le *London Telegraph* a reçu de Versailles le texte du traité de paix signé par MM. Thiers et Favre, plénipotentiaires de la France, et MM. Bismark, Bray, Waelcher et Jolly, plénipotentiaires de l'Allemagne du Nord, de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade.

L'article 1er du traité porte que la France renonce à tous ses droits sur les territoires désignés ci-après:

« La ligne de démarcation entre la France et l'Allemagne commencera au canton de Cattenom, département de la Moselle, d'où elle se dirigera vers Thionville, Briey et Cor-e; elle longera la frontière sud-ouest et sud de l'arrondissement de Metz, pour courir ensuite directement vers Château Salins. A Pettoncourt, dans ce dernier arrondissement, la frontière fera un coude de manière à suivre la crête des montagnes entre la vallée de la Seille et la vallée de la Vezouze, dans le département de la Moselle, jusqu'au canton de Schirmeck, dans le coin nord-est du département des Vosges.

De là, elle courra vers Saales, en divisant cette commune; puis elle suivra les limites ouest des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin jusqu'à ce qu'elle atteigne la frontière suisse à Delle, en passant par le canton de Belfort, où la ville et la forteresse de Belfort resteront à la France. En échange de cette concession, les villages de Marie aux Chênes et de Vionville, dans le département de la Moselle appartiendront à l'Allemagne.

« Ces limites sont celles des territoires cédés à perpétuité à l'empire d'Allemagne.

« Une commission composée des représentants des deux nations sera chargée de la délimitation de la frontière.»

L'article 2 est relatif à l'indemnité de guerre. Cette indemnité sera payable comme suit: un milliard en 1871, et le reste dans l'espace de trois ans à partir de la ratification du traité de paix.

D'après l'article 3, l'évacuation de la France devra commencer immédiatement après la ratification du traité par l'Assemblée nationale. Aussitôt cette ratification obtenue, les troupes allemandes quitteront Paris et les départements du Calvados, de

l'Orne, de la Sarthe, d'Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, ainsi que tout le territoire situé sur la rive gauche de la Seine. Les troupes françaises resteront derrière la Loire jusqu'à la fin du traité définitif, excepté en ce qui concerne Paris, dont la garnison ne dépassera pas 40,000 hommes.

Les allemands évacueront graduellement la rive droite de la Seine après la signature du traité de paix définitif et le paiement d'un demi milliard de francs. Après le paiement de deux milliards, les Allemands n'occuperont plus que les départements de la Marne, des Ardennes, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, et la forteresse de Belfort. Lorsque trois milliards auront été payés, les garnisons allemandes laissées en France ne pourront pas dépasser 50,000 hommes.

Toutefois, si on leur donne des garanties suffisantes de paiement, les Allemands évacueront immédiatement tout le pays. Dans tous les cas, trois milliards de l'indemnité porteront intérêt à raison de cinq pour cent par an depuis la ratification du traité jusqu'au paiement final.

Voici la substance des articles suivants du traité :

" Article 4. — Les troupes allemandes ne feront plus de réquisitions, mais le gouvernement français fournira des vivres à l'armée d'occupation.

" Article 5. — Dans les départements cédés, des arrangements favorables aux habitants seront pris, et on leur donnera le temps nécessaire pour quitter le pays, s'ils le désirent. Aucun obstacle ne sera mis à leur émigration.

" Article 6. — Tous les prisonniers de guerre seront mis en liberté immédiatement après la ratification du traité. Les chemins de fer français prêteront des wagons et des locomotives pour le transport des troupes allemandes aux prix que paye d'ordinaire le gouvernement français.

" Article 7. — Immédiatement après la ratification du traité, il sera définitivement signé à Berlin.

" Article 8. — Il est entendu que l'administration de tous les départements occupés sera remise aux fonctionnaires français, l'autorité sera toutefois subordonnée à celle des commandants allemands en ce qui concernera les intérêts des troupes.

" Article 9. — Il est bien entendu que les allemands n'auront aucune autorité sur les départements qui ne seront pas occupés par eux.

" Article 10. — Le présent traité sera soumis à la ratification de l'Assemblée nationale de France."

Le traité est daté de Versailles, 26 février.

Alsace et Lorraine.

L'Alsace, qui comprend aujourd'hui les deux départements du Haut et du Bas Rhin, formait autrefois partie de l'ancien royaume d'Austrasie, et appartient aux rois de France jusqu'au milieu du dixième siècle. En 945, Othon I, dit le Grand, empereur d'Allemagne, s'en empara à la suite d'une victoire remportée par lui sur Louis IV, d'Outremer, roi de France. En 1521, par le partage entre l'Empereur Charles Quint et son frère Ferdinand, la maison d'Autriche se l'appropriait. Mais en 1648, à la suite du traité de Westphalie, qui mit fin à la guerre de Trente ans, Louis XIV s'empara de l'Alsace, qui depuis est toujours demeurée sous la domination française.

Les Alsaciens sont d'origine gauloise.

La Lorraine forme aujourd'hui les quatre départements de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle et des Vosges.

En 855, Lothaire II, petit-fils de Louis le Débonnaire, Vêrigea en royaume et lui donna son nom. Vers le milieu du dixième siècle, la Lorraine fut réunie à l'Empire de Germanie et fut gouvernée par des ducs, dont le premier fut Gérard d'Alsace, tige de la maison de Lorraine. A la mort d'Isabelle de Bavière, qui appartenait à cette maison et qui avait épousé Charles VI, roi de France, la Lorraine passa, en 1435, à la maison d'Anjou. Celle-ci la posséda jusqu'en 1733, époque à laquelle le traité de Vienne la donna à Stanislas; elle fut réunie à la France par Louis XV, son gendre, et, depuis cette époque, la Lorraine est toujours restée sous la domination française.

Voici d'autres détails plus précis, sur la valeur et l'étendue des sacrifices territoriaux de la France.

MOSELLE.

De tout le département de la Moselle, qui comptait quatre arrondissements, vingt sept cantons il n'est laissé à la France, par le traité, qu'un seul arrondissement, celui de Briey, (encore le canton de ce nom est-il entamé) et une très mince portion du canton de Gorze (arrondissement de Metz), les Prussiens ayant tenu à conserver Saint Privat, Gravelotte, Bezonville et Borny.

La Moselle avait 905 communes, 536,880 hectares et 446,457 habitants. Il ne restera à la France que les cantons de Longwy, de Longuey, d'Audun le-Roman, de Coulans et une partie de ceux de Briey et de Gorze.

MEURTHE.

Des cinq arrondissements de la Meurthe deux, ceux de Sarrebourg et de Château Salins, sont pris par la Prusse. Les trois autres : Nancy, Lunéville et Toul, restent à la France.

La Meurthe avait 609,004 hectares de superficie, 29 cantons, dont 10 nous sont enlevés 714 communes et 428,643 habitants.

VOSGES.

Le département des Vosges ne perd qu'une partie des cantons de Schirmeck et de Saales, celle qui est arrosée par la rivière de Bruche et les ruis-eaux qu'elle reçoit.

BAS-RHIN.

Enlevé tout entier.

HAUT-RHIN.

Le canton de Belfort seul reste à la France, ainsi qu'une très-petite portion du canton de Delle. Cette ville elle-même et les communes de Bourgoigne, de Froide Fontaine et de Joncherey se trouveront en Prusse.

Voici donc, en résumé, ce qui est enlevé à la France :

Dans la Moselle, 120 communes et 383,000 habitants.

Dans la Meurthe, 263 communes et 146,000 habitants.

Dans les Vosges, 16 communes et 22,000 habitants.

Dans le Bas-Rhin, 543 communes et 578,000 habitants.

Dans le Haut-Rhin, moins le canton de Belfort et quelques districts, 470 communes et 500,000 habitants.

Au total quatorze cent douze communes et un million six cent trente mille habitants environ, ces chiffres pouvant varier par suite de la fixation définitive des frontières.

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction Publique.

LISTE DE LIVRES APPROUVÉS PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

- Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil, en date du 20 février, sanctionner l'approbation donnée par le Conseil de l'Instruction Publique aux ouvrages ci-après désignés, savoir :
- Sur recommandation du comité catholique, pour les écoles catholiques :
- 1o. Géographie de feu M. Fabbé Holmes, revue et corrigée, pour les écoles modèles et académiques ;
 - 2o. Le Livre des Enfants, pour les écoles élémentaires ;
 - 3o. Introduction à l'Arithmétique des Frères de la Doctrine Chrétienne, pour les écoles élémentaires ;
 - 4o. Arithmétique commerciale de Mensuration et de Comptabilité des Frères de la Doctrine Chrétienne, pour les écoles modèles et académiques.
- Sur la recommandation du comité protestant, pour les écoles protestantes :
- 1o. Andrew's Dramatic Reader, pour les écoles modèles et les académies ;
 - 2o. Juncœur's Compendium of Mental Arithmetic, pour les écoles élémentaires et les écoles modèles ;

30. *Richardson's Arithmetic*, avec tables métriques, pour les écoles élémentaires et les écoles modèles,

40. Abrégé de Géographie Moderne, par Montpetit et Devisme, pour les écoles élémentaires, les écoles modèles, et les académies;

50. *Dawson's Hand Book on Zoology*, pour les écoles modèles et les académies.

Sur la recommandation des deux comités, catholique et protestant pour les écoles catholiques et protestantes :

Petit Manuel d'Agriculture, par M. le Docteur Hubert Larue.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DES TROIS-RIVIÈRES.

ECOLE MODÈLE, 1ère Classe, (F) :— Mlles. Marie Brassard, Marie-Anne Champoux, Rose-Anna Cormier, Marie-Lumina Décoteau, Marie-Alma Lemire, Marie Trudel, J. Célanire Trudel et Marie-Caroline Vigneau.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (F) :— Mlles. Edile Bourque, Marie-Victorine Boudreault, Marie-Éléonore Béliveau, Marie-Elmire Brunelle, Marie-Emma Connolly, Marie-Philomène Doucet, Joséphine Gulbrandson, Marie-Caroline Gélinas, Marie-Odile Lamothe, Céline Lambert, Marie-Georgina Martel, Marie-Léocadie Métivier, Marie-Clorinthe Perrin, Marie-Sophie Tourigny et Marie-Louise Vigneault.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de Classe, (F) :— Mlles. Eutichiane Bronillet, Marie-Jessé Cossette, Marie-Louise Carrier, Marie-Anne Cloutier, Marie L. Hermance Godin, Marie-Mélanie Lupien, Marie-Elizabeth Marchildon, Marie-Claire Poisson, Marie V. Alphonsine Rivard et Sarah Rancour.

2 Mai 1870.

J. M. DÉSILETS,
Secrétaire.

BUREAU DES TROIS-RIVIÈRES.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (F) :— Mlles. Marie-Anastasie Bergeron, Marie-Célinire Désilets, Marie-Honorine Parent et Marie-Lumina Vincent.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de Classe, (F) :— M. Calixte Bellecourt, Mlles. Victoire Foucault, Marie-Olive Lefebvre, Julie Sévigny et Marie-Délina Vigneau.

2 Août 1870.

J. M. DÉSILETS,
Secrétaire.

BUREAU DES TROIS-RIVIÈRES.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de Classe, (F) :— Mlle. Marie-Emma Provencher.

2 Novembre 1870.

J. M. DÉSILETS,
Secrétaire.

BUREAU DE SHERBROOKE.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (A) :— M. Donald Mathewson, Mlles. Georgie Cardell, Annie M. H. Cameron, Julia A. Dyer et Anna S. Bompas.

7 Février 1871.

S. A. HURD,
Secrétaire.

BUREAU DE CHARLEVOIX.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (F) :— Mlle. Julie Lachance.

7 Février 1871.

CHS. BOIVIN,
Secrétaire.

BUREAU CATHOLIQUE DE MONTRÉAL.

ECOLE MODÈLE, 1ère Classe, (F) :— MM. Joachim Jouvant et Alfred Maucotel.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (F) :— Mlles. Mélina Bourgeois, Elizabeth Dumoulin, Jérusa Duquette, Marie-Laure Fontaine, Marie-Palmyre Girard, Mathilde Larocque, Exilda Leduc, Marie-Lemire Marsolais, Céline Maucotel, Philomène Neveu, Philomène Perrault, Julie Robichaud, Zéphirine St. Denis, Cordelia Schetté ou Jetté, Exilda ou Asilda Lefebvre (F. A.) et Mary Fitzgerald (A.).

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de Classe, (F) :— Mlles. Elizabeth Ducharme, Eugénie Grégoire et Mathilde Lafontaine.

7 Février 1871.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

BUREAU PROTESTANT DE WATERLOO ET SWEETSBURG.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (A) :— MM. Abner Kneeland et George H. Longley.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de Classe, (A) :— Mlles. Mary S. Billings, Meriam Coburn, Charlotte Greenlief, Almarina Hoskins et Mary A. Pell.

7 Février 1871.

W. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU DE STANSTEAD.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de Classe, (A) :— MM. Charles H. Wheeler, Elbridge Smith, Charles J. Cushing, William J. Flanders, Josiah B. Parker, J. Newbern Brown, Oscar A. Cate, John S. Randall, Nelson C. Rickard, William H. Wheeler, Mlles. Ada J. Webster, Lucy Bryan, Dorcas A. McMurray, Susan Henry, Anna P. Towle, Lizzie N. Towle, Lucy Hovey, Alma J. Brainard, Lora B. Hurd, Victoria E. Bodwell, Lizzie Bodwell et Eliza Clark.

7 Janvier 1871.

C. A. RICHARDSON,
Secrétaire.

BUREAU DES TROIS-RIVIÈRES.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (F) :— Mlle. Marie-Délina Hébert, Josephine Lefebvre, Marie-Flore Lafonds, Eutychiane Marcotte, Amarilisse Toupin et Marie alias Phébee Tousignan.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de Classe, (F) :— Mlles. Olive Caya et Virginie Tousignan.

Février 1871.

J. M. DÉSILETS,
Secrétaire.

BUREAU DE BONAVENTURE.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (F. A.) :— Mlles. Marguerite Poirier et Marie G. Lacroix.

2 Février 1871.

J. A. LEBEL,
Secrétaire.

BUREAU D'OTTAWA.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (A) :— M. George Johnston, Mlles. Edith Hunter, Gennet McCallum et Christianna McCallum.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de Classe, (A) :— Mlle. Eliza-Jane Jockwood.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de Classe, (F) :— Mlles. Alexadrine Amyotte et Louise Aubry.

7 Février 1871.

J. R. WOODS,
Secrétaire.

ERRATUM.

Dans le dernier numéro de ce journal au titre Avis Officiels, Nominations de Commissaires d'Ecoles, Comté de Bonaventure, Ristigouche (Sauvages) au lieu de *Louis Barnabé* lisez *John Barnabé*

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUEBEC, PROVINCE DE QUEBEC, MARS, 1871.

Mademoiselle Flore Chauveau.

Dans notre avant-dernière livraison nous avons publié une courte notice nécrologique sur une des filles de l'Hon. Ministre de l'Instruction Publique, dont la mort imprévue et prématurée avait causé une vive sensation.

Nous avons la douleur d'enregistrer aujourd'hui dans nos colonnes un second malheur qui vient de frapper le chef du gouvernement Provincial et du département auquel nous appartenons.

Nous laissons la parole à *l'Évènement* et au *Journal de Québec*.

(De *l'Évènement*.)

« Notre population a été douloureusement émue, ce matin, en apprenant la mort de la fille aînée du premier ministre, Mlle.

Flore Chauveau, survenue hier soir. Depuis la mort de sa sœur, Madame Glendowyn, et le coup cruel que cette fin soudaine avait porté à ses plus chères affections, Mlle. Chauveau était restée dans un état d'émerveillement extrême. Elle ne pouvait se faire à la triste pensée que sa jeune compagne était morte loin d'elle, privée des adieux de la famille et sans voir autour d'elle, en quittant la vie, tous ceux qu'elle aimait. Depuis quelques jours, cet état nerveux, qui ne pouvait durer longtemps sans épuiser la vie, s'était encore aggravé; et hier, les forces cédant tout à coup, Mlle. Chauveau a succombé, sans que son père ait eu le temps d'arriver pour recevoir le dernier baiser de sa fille bien-aimée.

"Ceux qui savent la tendre affection qui liait le père et la fille peuvent seuls mesurer la violence du nouveau coup qui frappe M. Chauveau.

"Intelligence supérieure, cœur délicat et fier, Mlle. Chauveau joignait à l'esprit le plus distingué, l'érudition la plus solide et la plus variée. Sa conversation pleine d'agréments et remplie de saillies, était celle d'une femme sérieuse et accomplie. Elle était fort au courant de tout ce qui peut séduire un esprit curieux, dans les livres comme dans la société, et elle en causait avec grâce et enjouement. Elle était l'amie, la confidente de son père. Sa mort laissera dans notre société un vide difficile à combler, et causera à toutes les personnes qui avaient eu occasion d'apprécier la rare distinction de son caractère, les plus vifs regrets."

(Du Journal de Québec.)

"Les funérailles de Mademoiselle Chauveau ont eu lieu au milieu d'un immense concours de citoyens de toutes les classes et de toutes les origines, témoignage éclatant d'une sympathie profonde et universelle.

"On remarquait dans le cortège funèbre, Son Excellence Sir N. F. Belleau, Son Honneur le maire de Québec, les honorables Juges de la Cour du Banc de la Reine Monck, Caron, Drummond; les hons. Juges Taschereau, Stuart; le consul de France; l'hon. U. Tessier et une foule d'autres citoyens marquants.

"Les coins du poêle étaient tenus par MM. Louis Fiset, Arthur Taschereau, G. Duval, Panet-Larue, E. Clément, et U. Tessier. "La levée du corps a été faite par M. l'abbé Ovide Brunot. La messe a été chantée par M. le curé de Québec, assisté de M. l'abbé Verreau, principal de l'École Normale Jacques Cartier, comme diacre, et M. l'abbé Lagacé, principal de l'École Normale Laval, comme sous-diacre. On voyait, dans le chœur, Mgr. LaRocque, évêque de St. Hyacinthe, Mgr. Langevin, évêque de Rimouski, M. le Grand-Vicaire Cazeau, M. le curé Tremblay, de Beauport, MM. Méthot, Laverdière, du Séminaire de Québec, et une foule d'autres prêtres de la ville.

"A l'orgue, le chœur de l'Union Musicale, sous la direction de M. Gagnon, a chanté le service funèbre.

"L'absoute a été faite par Mgr. Langevin.

"Après la *libera*, le corps de Mademoiselle Chauveau a été transporté à l'Église des Dames Ursulines où il a été reçu par M. l'abbé Lemoine, et M. le grand-vicaire Cazeau. Le chant du *libera* terminé, la bière a été descendue dans la fosse, où les amis de Mlle. Chauveau sont venues lui dire une dernière prière, lui donner un dernier adieu.

"Mais son souvenir restera longtemps gravé au fond des cœurs, pendant longtemps, ceux qui l'ont connue aimeront à se rappeler les qualités de son esprit solide et éclairé, les instincts nobles et généreux de son cœur. La place qu'elle laisse vacante dans la société québécoise ne sera pas de sitôt remplie, et jamais on n'oubliera que mademoiselle Chauveau a succombé victime de son dévouement filial."

Quarante-douzième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale-Laval.

Présents: l'Hon. M. Chauveau, ministre de l'instruction publique; le Rév. M. P. Lagacé, principal; MM. les abbés Z.

Lambert et Charles Dessaint, maîtres d'étude; MM. F.-E. Juneau et Ed. Carrier, inspecteurs d'écoles; MM. Jos. Létourneau et Norbert Thibault, officiers de l'Association; MM. F. X. Toussaint, N. Lacasse, J.-B. Cloutier, J.-B. Dugal, G. Labonté, Et. Gauvin, Z. Lapierre, D. Potvin, M. Ryan, A. Esnouf, John Ahern, Jos. Maltais, Jos. Rouleau, Ths. Deschênes, F. X. Grenier, Honoré Rousseau et messieurs les élèves maîtres de l'École Normale-Laval.

En l'absence de M. Frs. Simard, secrétaire de l'Association des Instituteurs, M. Norbert Thibault est élu secrétaire *pro tempore*.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière conférence, M. N. Lacasse propose, secondé par M. J.-B. Cloutier, et il est

Résolu: Que cette Association est heureuse de présenter au Rév. M. P. Lagacé, nouveau principal de l'École Normale-Laval, ses plus respectueuses salutations de bienvenue. Elle désire, en même temps, offrir à l'hon. M. Chauveau et aux autorités ecclésiastiques de sinèdres remerciements pour avoir placé à la tête de cette institution un prêtre aussi distingué par ses vertus, que par ses hautes capacités. Elle forme l'espoir que M. le Principal voudra bien aider cette association de ses lumières et de son expérience.

M. l'abbé Lagacé répondit, en peu de mots, à ces vœux bien exprimés, et, dans un éloquent discours, il promit aux instituteurs aide et protection.

M. Norbert Thibault, ancien président, lit un *Essai* sur les *Historiens du Canada*. Il s'élève contre ce faux aphorisme, qu'on répète tous les jours mal à propos: *Heureux le peuple qui n'a pas d'histoire!* Il parle de l'importance des études historiques, présente un résumé de l'histoire du Canada, s'efforce d'en faire ressortir les beautés, puis s'attache à démontrer que les sources où nos historiens ont puisé, sont pures et nombreuses. En dernier lieu, il apprécie les annalistes antérieurs à Charlevoix, et critique les ouvrages du "père des historiens de la Nouvelle-France."

A la suite de cette conférence, M. F.-X. Toussaint entretient longuement l'assemblée sur la nécessité d'étudier notre histoire nationale. Il passe en revue les abrégés qu'on a mis jusqu'à ce jour entre les mains des élèves de nos écoles, et il conclut en formant le vœu qu'un *manuel* plus élémentaire et plus didactique soit bientôt publié.

M. N. Lacasse parle des principales qualités morales nécessaires à l'instituteur, sous le titre "*Les douze vertus d'un bon maître*," qui sont: la gravité, le silence, l'humilité, la prudence, la sagesse, la patience, la retenue, la douceur, le zèle, la vigilance, la piété et la générosité. Il développe les caractères de ces vertus, en indiquant les traits particuliers de chacune d'elles, et ceux qui lui sont contraires. Ayant déjà passé 28 années dans l'enseignement, M. Lacasse n'a pas manqué de traiter son sujet d'une manière tout à fait *expérimentale*, sous le rapport théorique et pratique, et d'y mettre largement à contribution sa longue expérience dans l'application des principes de la pédagogie.

Le sujet suivant est ensuite discuté:

"Jusqu'à quel point l'enseignement de l'Agriculture pourra-t-il être utile dans nos écoles?"

L'hon. M. Chauveau, MM. Juneau, Carrier, Toussaint, Létourneau et Thibault, traitent tour à tour ce sujet, et tous s'accordent à reconnaître qu'il est très-facile d'enseigner l'agriculture dans toutes les écoles.

M. le Ministre de l'Instruction publique interroge les instituteurs sur la manière dont ils enseignent les diverses branches exigées par les règlements, et leurs réponses paraissent satisfaire l'interrogateur. Les instituteurs qui répondent à ces questions, sont: MM. Ryan, Deschênes, Potvin et Grenier.

L'assemblée adopte les résolutions suivantes:

1o. Il faut se servir du "Petit Manuel d'Agriculture" du Dr. Laline, parce qu'il est court, didactique et parfaitement à la portée de toutes les intelligences.

2o. Il est bon de faire lire souvent des sujets qui se rapportent à l'agriculture.

30. Il est important que l'instituteur fasse des expériences agricoles, et qu'il se mette au fait de tout ce qui se pratique par les meilleurs agronomes.

40. Les municipalités scolaires devraient souscrire à un journal d'agriculture pour autant de copies qu'elles ont d'écoles, et les commissaires en devraient rendre la lecture obligatoire.

Des remerciements sont ensuite votés à M. le Dr. La Rue pour avoir publié son "Petit Manuel d'Agriculture," dont M. Thibault fait l'éloge.

Les résolutions suivantes furent adoptées à l'unanimité :

10. Les membres de cette Association ont appris avec une vive douleur la mort de M. Charles Dion, ancien instituteur. L'intérêt que ce digne professeur a toujours montré envers ses jeunes confrères, a rendu sa mémoire chère et précieuse, non-seulement à l'ancienne génération des instituteurs, mais encore à tous les élèves de l'Ecole Normale-Laval.

20. Cette Association déplore la perte prématurée de M. André Miller, ancien élève de l'Ecole Normale.

M. Thibault fait l'éloge de M. Chandonnet. Il énumère les qualités de cœur et d'esprit de l'ancien principal ; et une motion, présentée par lui, dans laquelle sont exprimés des vœux pour le bonheur et le succès de M. Chandonnet, est votée au milieu des applaudissements de l'auditoire.

A la prochaine conférence, le sujet suivant sera discuté :

10. Est-il à propos d'enseigner l'histoire ?

20. Quelle histoire convient-il d'enseigner aux élèves de nos campagnes ?

30. Comment faut-il enseigner l'histoire ?

MM. Z. Lapiere et Norbert Thibault se sont inscrits pour lire des *Essais* à la prochaine conférence.

L'assemblée s'ajourne au dernier samedi de mai prochain.

JOSEPH LÉTOURNEAU,
Président.

NORBERT THIBAUT,
Secrétaire *pro tempore*.

Revue Mensuelle.

De mémoire d'homme, le printemps ne nous est encore venu, d'aussi bonne heure. Dès les premiers jours de mars, des *herbes d'outardes* ont traversé le St. Laurent du nord au sud ; comme toujours, elles avaient été précédées par d'innombrables bandes de corneilles, accourues, au premier dégel, à la curée de nos voieries. Les sommets des montagnes, les crêtes des rochers, apparaissent çà et là, rouges, noirs ou bruns, percent la blanche croûte des frimas, comme des becs d'oiseau sortant de leur coquille. Toute la journée du 4, un fort vent du nord-est a soufflé sur Québec et ses environs ; en une heure, il a plus enlevé de neige que tout février n'en avait apporté. Et pourtant, Dieu sait, si ce bon petit mois s'était donné de la peine pour remplir à rasade, et nos champs et nos rues. Une pluie froide, collante, accompagnait le nord-est, pour faire mentir encore une fois, le vieux proverbe : *sec comme nori-est*. Cette pluie adhérait aux branches, s'y congelait et les enveloppait, petites comme grosses, d'un épais fourreau de cristal. Le soir venu, les rayons de la lune, en se jouant à travers ces prismes, ces diamants de la plus belle eau, présentaient un spectacle réellement féérique ; on eût dit de longues allées, des bosquets, des forêts entières de candélabres de cristal, d'argent ou de diamants. C'était magnifique à voir, mais hélas ! les pauvres arbres ou de diamants. C'était magnifique à voir, mais hélas ! les pauvres arbres adhéraient sous ce fardeau tout brillant qu'il fût, et nombre de rameaux succombèrent. Le lendemain, les champs et même la voie publique étaient jonchés de branches arrachées, meurtries, éraflées par le verglas. Cette riche parure si éphémère sera surtout funeste aux arbres fruitiers.

La navigation est ouverte d'hier (14 mars) sur le Richelieu et l'Yamaska ; aux premiers jours d'avril le fleuve sera libre entre Québec et Montréal, et nos communications par eau, de l'une à l'autre de ces deux villes prendront ainsi une avance de trois semaines sur celles de l'année dernière. Autant de bénéfices que la nature enlève au Grand-Tronc. Pourtant il méritait, cette année, d'être mieux traité que d'ordinaire. Car si l'on tient compte des difficultés inséparables du climat, il a été cette année d'une régularité beaucoup plus grande qu'à l'ordinaire.

Nous n'avons plus les mêmes motifs qu'autrefois de soupirer après l'ouverture de la navigation. On a beau étendre le cercle de nos possessions, unir les rives du Pacifique à celles de l'Atlantique, les bords de la mer polaire à ceux du lac Éric, l'intimité des populations éparses sur ce vaste territoire n'en souffre aucunement. Grâce au fil télégraphique, on se parle et on s'entend à la minute, d'un bout de notre monde à l'autre ; grâce à nos belles voies ferrées, le soir on s'endort sur un projet, à Montréal, et le lendemain on vient l'exécuter à Québec.

Il y a loin, bien loin certes—du règne de la double diligence—des *rouges* et des *verts*, faisant le trajet entre la ville de Champlain et celle de Maisonneuve, au règne du Char-salon qui fleurit aujourd'hui. En 1842 ou 43, on a crié au prodige ! parce que M. Duvernay père, avait trouvé moyen d'imprimer, à Montréal, le discours du trône, 24 heures après qu'il eût été prononcé, à Québec. De fait, c'était un tour de force... de chevaux. Plus d'un a dû crever à la tâche. Maintenant, chacun peut lire, à son aise, au coin du feu, la harangue officielle de l'ouverture des chambres, à l'heure même qu'elle est prononcée et quelquefois avant, preuve indéniable qu'elle n'est pas improvisée.

Ainsi, nous assistons d'ici, aux débats de la Législature du Canada siégeant à Ottawa. Notre journal du soir ou du matin nous présente un sommaire et souvent le texte complet des discours à peine tombés des lèvres de nos orateurs parlementaires. On les sert tout chauds à tous les gourmets politiques de la Province.

La Colombie nous tend les bras et *Manitoba* s'insurge ; c'est du moins ce que nous apprennent des dépêches venues de Chicago hier, (14 mars), exposant l'état de la colonie à la date du 28 février ; voici :

"Le 1er bataillon des Chasseurs est en révolte ouverte ; ils se défont de leurs officiers et des autorités civiles.

"Les indices sont que le gouvernement est défunt et que l'autorité est passée entre les mains des troupes Canadiennes stationnées au Fort George.

"Le Dr. Schultz est le chef reconnu des insurgés. Dans quelques jours, les nominations seront faites, et l'élection des membres des Communes aura lieu. On s'attend à des émeutes.

"Les soldats se proposent de célébrer l'anniversaire de l'exécution de Scott, le 4.

"Le village de Pembina est souvent visité par des volontaires ivres qui jettent la terreur et abusent des citoyens.

"Pendant la nuit du 24, un citoyen Américain du nom de Mault, a été chassé en dehors de la ligne internationale par un parti de soldats en fureur, et à quelque distance de ce côté des lignes, il fut renversé, battu et laissé pour mort.

"Mault était l'un des soutiens du gouvernement de Riel, l'hiver dernier, et voilà la raison de cet assaut."

Ces bruits là ne sont pas encore les plus alarmants, mais ajoutons de suite, que tous sont de provenance américaine—qu'il y a lieu, par conséquent, d'en soupçonner la véracité ; que, de plus, le Lieutenant-Gouverneur, dans ses récents envois au gouvernement fédéral ne souffre mot de tels embarras et démêlés. Cependant, il y a probablement un peu de feu sous cette fumée. Car, des nouvelles de date plus récente nous informent que Schultz est élu député au Parlement fédéral. Il faut alors qu'il y ait eu une certaine pression exercée sur les électeurs ou un revirement inexplicable dans l'opinion. Schultz ne paraissait rien moins que populaire aux élections locales.

Une révolution plus pacifique et toute constitutionnelle a eu lieu au Nouveau-Brunswick. Le ministre Beveridge et Beckwith est battu par 25 voix contre 13, à l'occasion d'une motion pour l'impression des débats, proposée par M. Moore. Dès le 22 février, un nouveau ministère était formé ; ceux qui en font partie sont :

Hon. T. R. Jones, Président du Conseil Exécutif.

Hon. G. L. Hatheway, Secrétaire Provincial.

Hon. G. E. King, Procureur Général.

Hon. W. M. Kelly, Commissaire des Travaux-Publics.

Hon. B. R. Stevenson, Commissaire des Terres de la Couronne.

Hons. MM. Caie et Covert, Membres sans office du Conseil Exécutif.

Les seules élections rendues nécessaires par ce remaniement sont celles de MM. Hatheway et Stevenson.

Il n'y avait dans cette lutte aucun principe en jeu. On a voulu changer d'hommes, et c'est tout.

La Législature de la Nouvelle-Ecosse poursuit placidement le cours de ses délibérations.

A Ontario, on est au beau milieu des élections pour la Chambre locale. Il y a eu jusqu'ici 7 élus par acclamation, en faveur du gouvernement, et 3 seulement, en faveur de l'opposition.

Seule, de toutes les Provinces de la Puissance, Québec pour le moment reste en dehors du tourbillon politique. C'est une idée religieuse, un sentiment tout de piété qui préoccupent la majorité de ses habitants. Les Catholiques s'y rencontrent dans une touchante unanimité de foi. Villes, villages, bourgs et campagnes élèvent ensemble la voix pour protester contre l'absorption de Rome par l'Italie, contre l'autorité d'un souverain étranger installée dans Rome à côté de celle du successeur de St. Pierre. Nos opinions politiques, nos intérêts, nos passions nous divisent souvent ; en cela, nous subissons les conditions aberrantes de notre existence sociale ; mais que la croix s'élève rayonnante ou voilée de deuil, qu'elle appelle nos acclamations ou nos larmes, aussitôt tous les drapeaux s'abaissent devant elle et chacun s'empresse d'accourir autour du *labarum*. Citoyens, nous nous permettons de disputer sur nos droits ; chrétiens, nous ne reconnaissons qu'une loi et qu'une foi. Avec autant d'ardeur nous abordons la tribune accessible à tous, avec autant d'humilité nous inclinons nos fronts devant l'autorité de la chaire, interprète de l'Évangile. Adversaires au forum, nous nous reconcilions au pied de l'autel. La divinité et ses mystères débordent notre raison et l'envoient. Humbles croyants,

nous nous faisons les petits enfants de Dieu, nous nous laissons ceindre les reins des robes longues de la foi, et le repos nous surprend tout confiants sur le seuil de la religion. Touchante unanimité ! On voit les hommes les plus divers en apparence réunir leurs mains pour appuyer la pierre angulaire du temple que menace d'emporter le torrent des révolutions.

Mais après la foi, le patriotisme, après l'honneur de Dieu, l'honneur du sang. Nous donnons nos meilleures affections à Rome ; mais nous n'oublions pas non plus ce que nous devons à la France. Ici, personne n'hésite ; la générosité est, pour ainsi dire, au concours entre toutes les origines. Ce qu'ont fait pour la France, les Anglais, les Irlandais, les Suisses, les Américains etc., nous avons voulu, nous avons su le faire. Ailleurs, on a donné des millions ; le Canada, lui, n'a donné qu'une obole, mais cette obole était tout imprégnée des plus purs sentiments de charité. Car les premiers, nous avons eu l'idée d'unir à la pitié pour les vivants, la prière pour les morts, au soulagement des corps le soulagement des âmes ; les premiers, nous nous sommes soulevés, que tous ces morts, ensevelis dans la gloire humaine, ne sont pas tous ressuscités dans la gloire éternelle ; au delà du citoyen, nous avons vu le chrétien. S'il y a des larmes à essuyer, il y a des fautes à expier ; le héros, du champ de bataille, n'est pas toujours un martyr, et les couronnes que nous treçons ne vont pas toutes au front des élus.

Cette idée, ces impressions, se sont manifestées d'une façon éclatante dans la touchante cérémonie, qui a eu lieu à l'église Notre-Dame de Montréal, le 14 de ce mois. Cent cinquante zones Canadiennes, réunis autour d'un somptueux catafalque, offraient au ciel leurs larmes et leurs prières pour le salut de leurs frères d'armes, tombés à Arthenay ou sur les collines de Pathay. Les vénérables évêques Lynch, Bourget et Pin-danault, assistent à cette funèbre démonstration. Le prédicateur, M. l'abbé Collin, sut trouver dans son cœur de catholique et de Français, des clichés dignes des soldats et amis de Charette, et des accents déchirants pour décrire les calamités et les angoisses de sa patrie. Au dire de tous les auditeurs, son invocation à la France a été réellement entraînante.

De fait, les zouaves de Pie IX, ces prétendus enfants, qui avaient l'air de jouer au soldat, se sont conduits en héros partout où on les a vus engagés. Ils ont montré encore une fois à la France que le vrai courage a sa source dans l'amour de Dieu autant et plus encore que dans l'amour de la patrie ; car le premier amour commande le second. Là, où les vieux zouaves d'Afrique ont bronché, eux sont restés fermes. Espérons que leur vaillance sera appréciée et produira d'heureux résultats. Il doit y avoir encore assez de foi en France pour que ces jeunes croisés ne restent pas incompris. Déjà ce noble sentiment a paru se manifester dans l'Assemblée nationale qui n'a applaudi Charette et repoussé Garibaldi.

Quoique formée à la hâte, cette assemblée nous paraît assez heureusement constituée. La grande majorité a sincèrement à cœur le salut de la patrie.

Le 16 février, la déchéance de l'Empire est décrétée, une seule voix s'élevant pour le défendre, et la République est proclamée.

Le 17, M. Grévy occupe le siège présidentiel. M. Keller, député du Bas-Rhin, protesta de la manière la plus éloquente contre le démembrement de la France. « Je viens, dit-il, au nom de l'Alsace et de la Lorraine, déposer sur le bureau de la Chambre, une proposition que nous la supplions de prendre en sérieuse considération :

« Nous soussignés, citoyens français élus par les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meuse et de la Moselle, portons à la connaissance de l'Assemblée nationale, l'expression de la volonté unanime des habitants de l'Alsace et de la Lorraine de rester français (applaudissements) et protestons du droit inaliénable et sacré des âmes dont aucun vainqueur ne saurait disposer sans leur assentiment. Nous avons en conséquence rédigé une protestation devant la France et l'Europe, afin de ne pas laisser consommer un acte qui serait le démembrement de la commune patrie. Nous déclarons donc que nous sommes et que nous serons à jamais Français. (Applaudissements sur tous les bancs.)

« L'Alsace et la Lorraine, depuis deux siècles qu'elles appartiennent à la France, ont fait assez de sacrifices et donné assez de preuves de dévouement à la cause de la grandeur nationale, pour que le vœu qu'elles expriment aujourd'hui rencontre une unanime adhésion ; elles ont scellé de leur sang leur droit à rester françaises, et aujourd'hui, après avoir résisté de toutes leurs forces à l'invasion de l'ennemi, elles attendent encore, en face du pays entier, l'immuable volonté de rester terre française et la confiance que la France saura assurer la continuité de leur existence nationale et les défendre contre les entreprises de la force victorieuse. (Applaudissements.)

« Si l'Assemblée venait à consentir l'aliénation de ces deux provinces, elle s'arrogerait un droit qui n'appartient même pas au peuple réuni dans ses comices. (A gauche : Très-bien !)

« L'Europe moderne ne peut laisser snisier un peuple comme un vil troupeau, et doit à sa propre conservation de ne pas laisser consacrer les iniquités de la force. Elle comprendra que la paix faite au prix d'une cession de territoire ne serait qu'une paix provisoire, qu'une provocation incessante à une guerre nouvelle, et cette guerre, je déclare que nous sommes prêts à la recommencer à toute heure. (Bravos.)

« Une cession de l'Alsace et de la Lorraine, la France ne peut la consentir ; l'Europe ne peut la consacrer.

« Aussi, les soussignés déclarent-ils qu'ils entendent considérer comme nuls et non avenues tous actes qui consacreront l'abandon de leur terri-

toire et aliénerait le droit à jamais inviolable de rester membre de la nation française, et ils jurent, pour le cas où une cession viendrait à être consentie, de revendiquer ultérieurement leur nationalité par toutes les voies possibles envers et contre tous les usurpateurs.»

« M. Keller continuant.—Il me semble, messieurs, que cette proposition s'impose d'urgence. Vous savez quelles souffrances et quels sacrifices ces provinces se sont imposés.

« Mettez vous à notre place. Je sais qu'au fond, vous pensez comme nous ; vous pensez que l'Alsace et la Lorraine doivent rester françaises ; vous aimez ces deux provinces comme elles vous aiment. (Assentiment unanime.) Ne désespérez pas de la force morale ; elle triomphe toujours, souvent à la dernière heure. La paix, nous la voulons comme vous, mais nous voulons une paix fondée sur la justice. Je ne m'arrête pas aux formes du règlement. Je vous demande le témoignage d'un inaltérable dévouement à l'Alsace et à la Lorraine. Nous sommes comme des marins qui, voyant couler leur vaisseau, cherchent un refuge auprès de leurs frères d'armes. Nous vous tendons les mains, vous ne nous refuserez pas les vôtres. (Non, non, applaudissements.) Je demande l'urgence. (Des voix : L'urgence !)

« M. le président.—On demande l'urgence. Je dois consulter l'Assemblée sur l'urgence. Il sera procédé ensuite conformément aux prescriptions du règlement.

L'urgence est déclarée à l'unanimité.

« M. le président.—La proposition doit être renvoyée dans les bureaux.

« Des voix.—A demain.

« M. Rochefort.—Tout de suite.

« M. Thiers.—Délibérez tout de suite.

« Voix nombreuses.—Faisons une séance de nuit.

« M. Thiers (grand silence).—L'Assemblée doit comprendre que sur des sujets aussi graves, il faut agir en hommes sérieux.

« Il s'agit de savoir si vous donneriez à vos négociateurs—que je ne connais pas—un mandat impératif ou la liberté de négocier.

« Quant à moi, je partage tous les sentiments de M. Keller, mais je dis qu'il faut que nous agissions comme des citoyens éclairés, qui ne se laissent pas entraîner par des paroles, mais qui savent ce qu'ils veulent placer derrière ces paroles. Nous ne devons vouloir qu'une chose, c'est prendre un parti tout de suite (Oui, oui.)

« Que chacun se retire dans ses bureaux et ne s'abrite pas derrière le gouvernement que vous allez nommer. Il faut nous prononcer : c'est la paix ou la guerre. (Oui, oui.)

« Si je puis quelque chose pour mon pays, je suis prêt à me dévouer, à lui sacrifier ce qui me reste de force, d'existence ; mais je le déclare, je ne pourrais pas accepter un mandat que je saurais ne pas pouvoir remplir. Il faut donc absolument que nous sachions ce que vous voulez ; il n'est pas besoin d'une si lo, que d'libération, vous n'avez pas été sans avoir pensé à la situation qui a été faite à la France, et depuis plusieurs mois peut-être, vous avez une idée arrêtée sur ce qui convient de faire. Pourquoi vous abriter alors derrière un délai de 24 heures ? Délibérez de suite. (Approbation générale.)

« La Chambre se retire dans ses bureaux.

« Il est 4 heures. La séance n'est pas levée, mais suspendue.

« Après une heure et demie de suspension, M. Deulé, nommé rapporteur, monte à la tribune.

« Votre commission, messieurs, vous propose à l'unanimité moins une voix de substituer à la proposition de M. Keller, la proposition suivante :

« L'Assemblée nationale accueille avec la plus vive sympathie la proposition de M. Keller et de ses collègues, et s'en remet à la sagesse et au patriotisme des négociateurs français.

« La proposition, mise aux voix, est adoptée à la presque unanimité.»

Le même jour, Thiers est nommé Chef du pouvoir exécutif de la République française.

La Commission, chargée de préparer le décret qui va constituer cette nouvelle puissance, expose en peu de mots les titres qui ont valu à Thiers la confiance universelle.

« L'inspiration, (dit-elle dans son rapport) qui lui a fait, il y a trente ans, fortifier Paris, que la famine seule a pu réduire, (très-bien !) la prouvançant qui lui a fait, il y a quelques mois, combattre la guerre, quand il était possible de la conjurer, le dévouement qui l'a conduit chez tous les peuples de l'Europe pour y défendre les intérêts de la France, les droits de la civilisation, enfin l'hommage que lui rendent en ce moment les votes de tant de départements, tout l'indiquait à notre choix.»

« Donnons-lui la force de notre unanimité ; c'est le seul moyen d'ajouter à la force de son patriotisme. Il saura trouver de dignes auxiliaires parmi ceux qui, à Paris comme en Province, ont supporté les travaux et les douleurs de la lutte.»

Dès le 10, le ministère est formé comme suit :

M. Dufaure, ministre de la justice.

M. Favre, ministre des affaires étrangères.

M. Picard, ministre de l'intérieur.

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique.

M. de Larey, ministre des travaux publics.

M. Lambrecht, ministre du commerce.

M. le Général de Flô, ministre de la guerre.

M. l'amiral Pothuan, ministre de la marine.

Quelques jours plus tard, M. Pouyer-Quertier arrivait à Bordeaux,

pour prendre en main la direction des finances. Une place reste encore vacante, c'est celle du ministre des cultes que beaucoup voudraient voir occupée par l'évêque d'Orléans, Mgr. Dupanloup, qui siège comme député dans l'Assemblée nationale.

En même temps qu'il annonçait à la Chambre la formation de son gouvernement, M. Thiers exposait le programme de sa politique, qui se résume en ces quelques mots : pacifier, réorganiser, relever le crédit et ranimer le travail.

Cependant, Paris est toujours investi par les Prussiens. Des milliers de canons ont la gueule ouverte sur lui, comme s'ils étaient prêts à le dévorer. Va-t-on conclure la paix, va-t-on reprendre les hostilités ? C'est la question qui se pose la première en face du pouvoir. MM. Thiers et Favre quittent Bordeaux au plus vite — pour se rendre au camp de Gaillac, — où en quelques jours ils ont réglé les préliminaires de la paix. Dès le 26 février, la question est décidée entre les négociateurs. Le 1er mars, l'Assemblée de Bordeaux accepte les conditions arrêtées, et le 3, Guillaume appose enfin sa signature au traité de paix. Le même jour, les troupes allemandes se retirent de Paris, qu'elles avaient occupées, pendant près de trois jours. — L'Empereur passe une grande revue à Versailles — et se détourne définitivement de la route de Paris, qu'il n'aura du moins pas fêtré du sabot de son cheval. Bismark s'est aventuré jusqu'en face de l'arc de triomphe de l'Étoile, mais il n'a pas osé aller au-delà. On sait que sur ce monument se trouvent inscrits les noms des grandes batailles perdues par les Prussiens luttant contre Napoléon Ier. Le Chancelier songe peut-être à élever un arc de triomphe semblable dans Berlin, et à le couvrir des noms de ses récentes victoires. Ce serait le complément de la revanche.

Nous publions dans une autre colonne le texte complet du traité de paix, devenu un document historique de la plus grande importance.

À sa séance du 10, l'Assemblée nationale décide, par un vote de 407 voix contre 104 de se transporter de Bordeaux à Versailles où elle continuera ses délibérations. Sa première séance doit avoir lieu le 20 de ce mois.

Thiers a peur de Paris et ne lui confiera plus la garde du pouvoir que cette ville ne soit ni respectée ni faire respecter. La République est bien accueillie par la France, mais Paris ne la supporterait pas.

Déjà Bonaparte a protesté contre ce qu'il appelle l'usurpation de la République. Il lui refuse le droit de le déposer comme Empereur, et il revendique pour lui et sa postérité le trône qu'il prétendait avoir consolidé par un récent plébiscite. Cette protestation n'a produit que peu d'effets immédiats, mais elle germera peut-être dans le sillon de la publicité où elle n'est que momentanément enfouie.

Nous passerons maintenant au tableau nécrologique, par lequel nous terminons toujours nos revues.

Dimanche, 5 mars, c'était M. Frohisher McGill Desrivières, avocat, héritier du district d'Iberville qui expirait, à St. Jean, à l'âge de 38 ans ; mercredi, le 8, madame Catherine Workman, mère de William Workman, Eénier, ex-maire de Montréal s'éteignait, à l'âge avancé de 103 ans ; M. l'abbé Joseph Catellier, succombait le 9 à une affection pulmonaire qui le ruinaît depuis longtemps.

La Chambre des Communes a vu M. Isaac Le Vesconte, député pour Richmond, N.-E., tomber dans ses rangs. M. Le Vesconte était né à St. Hélier, Ile de Jersey, dans le mois d'août 1822. Jeune, il vint s'établir dans la Nouvelle-Ecosse où il s'engagea dans le commerce. En 1863, il fut élu à l'Assemblée Législative de cette Province et quelque temps après il entra dans le gouvernement occupant le bureau de Secrétaire des Finances.

En 1869, il fut élu pour les Communes contre M. Henry, Procureur-Général, par une forte majorité. Le défunt était un homme d'éducation et d'expérience qui a rendu dans sa propre Province de grands services à son parti.

Un deuil bien sensible, c'est celui qui nous a régnés autour de la tombe de Mlle. Flore Chauveau, fille aînée de L'Hon. Ministre de l'Instruction Publique. La douleur a été générale dans cette Province. La presse s'y est associée toute entière.

Dans une autre de nos colonnes, nous nous faisons l'écho des sympathies offertes à la famille affligée par plusieurs de nos confrères.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— Ottawa peut s'enorgueillir d'être très avancé sous le rapport de l'Éducation. Le collège d'Ottawa dirigé par les RR. PP. Oblats, est un bel établissement. La maison est vaste et en pierre de taille, à quatre étages. J'ai visité avec plaisir, en compagnie d'un ancien confrère, aujourd'hui membre de cette société, le cabinet d'histoire naturelle qui est sans contredit un des plus complets ; il contient une riche collection des oiseaux du Canada, des échantillons de tous les minéraux, etc. Il y a onze Pères au Collège. Le cours est commercial et classique ; il se fait dans les deux langues. On y enseigne les lettres et la science comme dans nos collèges Bas-Canadiens.

Les Frères de la Doctrine Chrétienne ont un magnifique établissement sur la rue Sussex, près de la cathédrale ; c'est une immense bâtisse en pierre de taille, à trois étages surmontée d'un dôme ; ces bons Frères donnent le pain de l'éducation à plus de 600 enfants, canadiens et irlandais. Les Révérendes sœurs grises ont un pensionnat fréquenté par plus de 200 élèves, deux académies, trois externats qui comptent en tout 600 élèves. Les sœurs de la congrégation ont aussi un pensionnat à la haute-ville, presque en face des bâtisses du Parlement, c'est un immense bloc en pierre de taille à 4 étages ; ce pensionnat est établi seulement depuis deux ans et compte plus de 100 élèves. — *Courrier de St. Hyacinthe.*

— On nous dit comme chose certaine, qu'il y aura, l'automne prochain, trois cours de sciences appliquées, à l'Université-Laval ; un cours de physique et de mécanique industrielle ; un cours de chimie appliquée à l'agriculture et un cours de chimie appliquée à la métallurgie et aux arts industriels. M. le Recteur Hamel se charge du premier de ces cours, et M. le Dr. Lullue se charge des deux autres. Ces cours seront subventionnés par le gouvernement de Québec.

BULLETIN SCIENTIFIQUE ET STATISTIQUE.

— On a expérimenté un nouveau bateau ou radeau propre au passage des fleuves. C'est un grand sac en toile, ficelé comme un haricot de matelot, ne tenant que peu de place et renfermant tout le système.

À un moment donné, en quatre minutes, au moyen de deux soufflets contenus dans le même sac, vous enflez deux tubes en caoutchouc ayant la forme de deux cigares, et réunis ensemble parallèlement avec de la toile et de fortes ralingues. Il y a aussi des planches formant des bancs pour ramer. Alors, au lieu d'un sac en toile vous avez un bateau insubmersible pouvant porter quarante personnes et plus. Il y en a de toutes dimensions.

Par sa forme, ce bateau a une stabilité telle qu'aucun temps ne pourrait le faire chavirer. Il peut aller à la voile ou à la rame, il se gouverne avec un aviron de queue.

Dans les expériences, le sac a été apporté, le bateau préparé, enflé et mis à l'eau, prêt à naviguer, le tout en 8 minutes.

Cette invention a été apportée d'Amérique.

— *Déclarations scientifiques causées par le siège de Paris.* — On lit dans le *Pall Mall Gazette*, du 19 février :

Quelque temps se passera avant que nous puissions estimer avec exactitude les pertes que les intérêts de la littérature et de la science ont subies par le siège de Paris.

Plusieurs éminents professeurs et membres de l'Institut ont servi dans les rangs de la garde nationale et de l'armée de défense.

Il n'est pas probable qu'ils aient pu tous échapper.

Déjà nous apprenons que l'abbé Moigno, rédacteur du *Monde*, a été blessé par l'explosion d'un obus.

M. Desnoyer, fils, de la bibliothèque du Musée, a été tué.

M. Thénard est prisonnier en Allemagne.

Quant à l'interruption causée aux études, il faut se rappeler combien peu de philosophes possèdent la puissance d'abstraction de Joseph Scaliger qui, dit-on, était si occupé de l'étude d'Homère, qu'il n'a su que le lendemain de la Saint-Barthélemy qu'il avait échappé au massacre.

Le dommage souffert par les édifices consacrés à la science est beaucoup plus évident encore.

Les galeries de minéralogie et de zoologie du Jardin-des-Plantes ont été traversées par des bombes.

Le collège de France n'a pas été non plus épargné, et l'observatoire météorologique, érigé depuis peu au Champ-de-Mars, a été converti en caserne.

Dans le Jardin-des-Plantes et le Jardin d'acclimatation, la ruine a été complète. Tous les animaux ont été tués pour être mangés. Les arbres rares, quelques-uns d'un prix inestimable, ont été coupés pour construire des défenses ou pour faire du charbon.

— Pendant le siège de Paris, l'administration des postes a fait partir 54 ballons qui ont emporté environ 2,500,000 lettres. La plupart parvinrent à leur destination. Chacun de ces ballons portait un nom particulier. Les chercheurs de coïncidences ont fait sur quelques-uns des remarques curieuses.

Ainsi, le dernier ballon lancé se nommait le *Général Cambronne* ; c'est comme un écho de Waterloo. Le *Vauban* a été pris dans les lignes prussiennes, symbole de nos fortifications inutiles, de nos forteresses perdues. La *Ville de Paris* a été capturée comme la Cité. La *Liberté* a été enlevée des mains de ceux qui se préparaient à la monter.

— Le rapport de la milice pour 1870, montre quelle est la force nominale de la milice active des provinces :

Ontario	335	corps,	10,731	hommes
Québec	239	"	14,064	"
Nouveau-Brunswick	57	"	3,315	"
Nouvelle-Ecosse	75	"	4,422	"
Grand-Tronc	26	"	2,122	"
Nord-Ouest	10	"	802	"
Total			43,510	

— Les Commissaires du chemin de fer intercolonial ont soumis un rapport, donnant le nombre de ponts qui devront être construits sur tout le parcours de cette voie. Il y aura 60 ponts, contenant 16 arches de 200 pieds, 60 de 100 pieds, 10 de 80 pieds, 19 de 60 pieds, 18 de 50 pieds, 15 de 40 pieds, 5 de 30 pieds et 2 de 24 pieds.

M. Saniford Flemming, l'ingénieur, recommande que ces arches soient construites en fer plutôt qu'en bois, le coût des deux constructions étant à peu près le même. Il estime qu'en fer, ces travaux coûteront \$1,295,507 et en bois \$1,293,459.

— L'hon. M. Hincks doit demander au Parlement d'Ottawa, d'approprier une certaine somme pour l'établissement de bureaux d'examineurs à St. Jean, Halifax, Québec et Montréal, ayant le pouvoir de donner des certificats à tous canadiens qui posséderont les qualités requises pour agir comme patrons ou contremaîtres de vaisseaux.

La Chambre Anglaise de commerce a résolu finalement d'accepter ces bureaux à la place des bureaux maintenant établis en vertu de l'acte de la marine. Ces bureaux seront, dit-on, soumis à la surveillance générale du capitaine P. Scott et auront pour effet de donner une grande somme de prestige à notre marine, s'ils sont dûment établis et entretenus.

— Les Résolutions présentées à la Chambre des Communes par Sir Francis Hincks, concernant la circulation monétaire, portent :

Premièrement — Qu'après le 1er juillet 1871, le cours monétaire de la Nouvelle-Ecosse sera le même que celui du reste du Canada.

Deuxièmement — Qu'après cette date, le souverain anglais passera pour \$4 1/2 et 23 centins, et que tous les comptes publics seront tenus selon le dit cours monétaire.

Troisièmement — Que toutes les sommes payées après le 1er de Juillet à Sa Majesté ou à toute autre personne en vertu d'aucun acte ou loi en force à la Nouvelle-Ecosse passé avant le dit jour, ou en vertu de toute convention faite avant le dit jour dans la Nouvelle-Ecosse, ou s'y rapportant, et si telle allocation du cour monétaire n'avait pas été faite et aurait été payable suivant le cours monétaire actuel, sera le et après le dit jour payable respectivement par des sommes équivalentes, selon le cours monétaire du Canada, c'est-à-dire pour 75 centins du coût monétaire de la Nouvelle-Ecosse, par 73 centins du cours monétaire du Canada.

Quatrièmement — Le et après le 1er juillet, aucun billet de la Puissance ou billet de banque payable selon tout autre cours monétaire autre que celui du Canada ne sera émis ou émis de nouveau par le gouvernement du Canada ou par toute autre banque, et tous dits billets émis avant le dit jour seront retirés et rachetés, ou des billets payables les remplaceront.

Cinquièmement — Les espèces en or ayant la même proportion pour la puissance que le souverain anglais de \$5 qui représentera \$4.86 et 23 centins, auront cours légalement en Canada pour \$5, et toutes telles espèces passeront par tels noms que le gouvernement de Sa Majesté pourra leur assigner dans la proclamation déclarant qu'elles sont une offre légale.

Sixièmement — Les espèces déjà en circulation en Canada en vertu de l'acte maintenant en force dans Ontario, le Nouveau-Brunswick et Québec continueront d'avoir cours légalement, et après le 1er juillet auront cours à la Nouvelle-Ecosse aux taux maintenant assignés au Canada, tandis que l'argent sera une offre légale jusqu'au montant de \$10, et le bronze jusqu'au montant de 25 centins.

Septièmement — Toutes les lois ne s'accordant pas avec les précédentes résolutions sont rappelées.

— Nous empruntons, dit le *Courrier du Canada*, à une lettre que nous avons reçue d'un personnage éminent les renseignements suivants sur les vastes missions de l'Orégon et de Vancouver, missions auxquelles nous devons porter d'autant plus d'intérêt qu'elles ont été fondées par des prêtres canadiens et qu'elles sont soutenues en grande partie par les nommés des fidèles du Canada.

La lettre est datée de Portland, Orégon, 17 février 1871.

A cette date le vénérable archevêque F. N. Blanchet jouissait d'une bonne santé. Quelques jours auparavant, on avait reçu à Portland la pénible nouvelle que le 31 décembre, Mgr. Demers, évêque de Vancouver, avait été frappé d'une sérieuse attaque de paralysie. Le 16 janvier, Mgr. Demers était un peu mieux. Depuis cette date on est à l'Orégon sans nouvelle de l'illustre malade.

Mgr. l'évêque de Nesqually qui est, comme l'on sait, le frère de l'archevêque Blanchet, était en parfaite santé et espérait que Dieu ne lui refuserait pas la consolation de célébrer en juin prochain le cinquantième anniversaire de son ordination.

Pendant l'année dernière, la main de Dieu s'est lourdement appesantie sur la communauté des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie qui secondent si ardemment et si efficacement Mgr. l'archevêque Blanchet dans la culture de cette intéressante portion de la vigne du Seigneur. En moins d'un an la communauté a perdu quatre sœurs, dont trois sont mortes dans le court intervalle de trois mois. Ces trois dernières s'étaient vouées à l'enseignement.

— Puis on lit, à quelques jours de là, dans la *Minerve* :
Lundi soir, 6 mars, par le train de huit heures, pour l'Ouest, partaient de notre ville trois vaillantes religieuses missionnaires, des Sœurs des SS.

Noms de Jésus et de Marie d'Hochelega : Srs. M. Ines de Jésus, M. Jean Christostôme, M. Barnabé, toutes trois en destination des missions lointaines de l'Orégon, devant remplacer trois anciennes missionnaires que Dieu, dans ses desseins impénétrables, a jugé bon d'appeler à lui, dans le court espace de quatre semaines aux environs des fêtes de Noël dernier. Sr. M. d'Assise, Sr. M. Florentine, Sr. M. Simon, sont les noms de ces héroïnes chrétiennes, dont le mérite et les travaux font le bonheur comme la gloire de la religion.

— Le Conseil d'Agriculture a décidé que la prochaine exposition provinciale aurait lieu à Québec pourvu que cette ville souscrive \$6,000. Il y en a déjà 5,000 de souscrites.

— Une somme de \$175,000 a été votée pour l'Éducation pour l'année 1871-72, par la Législature de la Nouvelle-Écosse. Les estimés du revenu pour 1871, s'élevaient à \$550,501 et ceux de la dépense, à \$618,996.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Rapport du Ministre de l'Instruction Publique à l'Hon. Conseil Exécutif sur la Distribution de l'Allocation octroyée aux Institutions d'Éducation Supérieure.

{ MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, Québec, 2 janvier 1870.

Le soussigné a l'honneur de soumettre les deux tableaux ci-joints relatifs à la distribution de la subvention aux Universités, Collèges, Académies et écoles modèles, en vertu des dispositions du Chapitre quinze des Statuts Refondus, et de la trente-deuxième Victoria, Chapitre seize.

Le tableau de la distribution à faire aux institutions protestantes est le même que celui de l'année dernière.

Dans le tableau de la distribution attribuée aux institutions catholiques, le soussigné croit devoir recommander les augmentations suivantes :

Convent d'Acton Vale.....	\$ 77 00
Cap St. Ignace.....	27 00
Cap Rouge.....	44 00
Carleton.....	50 00
N. D. de Bougeours (Ottawa) ..	50 00
St. Césaire.....	127 00
St. Gabriel de Brandon.....	44 00
Village de Lauzon.....	77 00
Village de St. Jérôme.....	91 00
Chicoutimi.....	36 00

Total..... \$626 00

Il croit aussi devoir recommander des subventions aux nouvelles institutions dont suit la liste :

DEMANDES NOUVELLES.

	Nombre d'élèves.	Subvention.
Coaticook (Convent).....	34	\$ 100
St. Anne des Monts.....	39	73
St. Célestin (Convent).....	118	56
St. Christophe (Convent).....	125	200
St. Flavie.....	57	56
St. Luc.....	63	56
St. Mathias.....	83	56
St. Octave de Métis.....	106	56
St. Ours.....	75	73
St. Pieire de Durham.....	65	56
St. Pierre Montmorency.....	80	56
St. Urbain.....	60	56
Shawinigan.....	82	56
Wotton.....		200
Somerset (Convent).....	35	150
Total.....		\$1300

Pour faire face à ces augmentations et aux nouvelles subventions, il croit devoir recommander une diminution de deux et demi pour cent sur les institutions des deux premières listes qui ont été considérablement augmentées l'année dernière.

Le soussigné recommande encore cette année de mettre à part pour l'établissement d'écoles des sciences appliquées aux arts, en rapport avec des institutions catholiques de Québec et de Montréal une somme de deux mille cinq cent piastres (\$2,500).

Il y a actuellement en caisse pour cet objet une somme de \$4236.57 placée à intérêts à cinq pour cent au crédit du Ministère de l'Instruction Publique à la Banque Nationale.

Le soussigné est entré en rapport avec l'Université Laval à ce sujet, et espère être en mesure de soumettre prochainement à la sanction de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil un règlement sur l'établissement d'une de ces écoles sous la direction de cette institution. Il a aussi fait des démarches à Montréal dans le même but, mais il ne lui est pas encore permis d'en rendre compte.

En ce qui concerne les sommes allouées pour bourses aux *High Schools* de Québec et de Montréal et à l'Institut des Sourdes-Muettes catholiques de Montréal, sommes ainsi réparties \$1185 pour Montréal, \$1285 pour Québec et \$618 pour l'Institut des Sourdes-Muettes de Montréal, donnant un total de \$3088, le soussigné à l'honneur de recommander que les dites institutions soient payées par un warrant spécial, vû l'urgence qu'elles le soient ayant rendu le service pour lequel ces sommes leur ont toujours été allouées.

Il recommande qu'il soit aussi accordé une compensation du double de la somme octroyée aux *High Schools*, à des Institutions catholiques, de laquelle somme devra être déduite cependant celle de \$618 accordée à l'Institut des Sourdes-Muettes catholiques, et il soumettra prochainement un nouveau rapport à ce sujet.

Le soussigné recommande en conséquence l'émission de deux warrants en sa faveur, l'un pour la somme de *soixante et onze mille piastres* (\$71,000) montant des deux tableaux des distributions à faire aux institutions catholiques et aux institutions protestantes, et l'autre pour la somme de trois mille quatre-vingt huit piastres (3088) à l'effet de le mettre en état de payer les bourses aux *High Schools* et à l'Institut des Sourdes-Muettes catholiques de Montréal.

PIERRE. J. O. CHAUVEAU,
Ministre de l'Instruction Publique.

TABLEAU de la Distribution de la Subvention de l'Education Supérieure aux Institutions Catholiques pour l'année 1870, en vertu de l'acte 18 Vict. Chapt. 54.

LISTE No. 1.—COLLÈGES CLASSIQUES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention pour 1869.	Subvention pour 1870.
Nicolet	332	1688	1646
St. Hyacinthe.....	255	1688	1646
Sts. Thérèse.....	175	1372	1338
Ste. Anne Lapocatière.....	209	1688	1688
L'Assomption.....	151	1372	1338
Ste. Marie, Montréal.....	324	1372	1338
Trois-Rivières.....	140	1200	1176
Ste. Marie de Monnoir.....	149	750	732
Rimouski.....	110	1772	1338
Total.....			\$12240

LISTE No. 2.—COLLÈGES INDUSTRIELS.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention pour 1869.	Subvention pour 1870.
Joliette	144	831	810
Laval.....	125	363	354
Longueuil.....	233	367	358
Masson.....	230	1200	1176
Notre-Dame de Lévis.....	155	831	810
Rigaud.....	135	831	810
Sherbrooke.....	78	284	277
St. Laurent.....	312	662	641
St. Michel, Bellechasse.....	113	641	626
Varenes.....	73	284	277
Verchères.....	102	363	354
Ste. Marie, Beauce.....	127	363	354
Ecoles des Sciences appliquées aux Arts.....		2500	2500
Total.....			\$9347

LISTE No. 3.—ACADÉMIES DE GARÇONS OU MIXTES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention pour 1869.	Subvention pour 1870.
Aylmer.....	64	210	210
Baie du Febvre.....	90	140	140
Baie St. Paul.....	90	155	155
Beauharnais.....	217	210	210
Belœil.....	90	312	312
Berthier.....	175	312	312
Bonin, St. André d'Argenteuil.....	80	210	210
Buckingham.....	140	140	140
Chambly.....	90	164	164
St. Columban de Sillery.....	164	240	240
St. Cyprien.....	130	140	140
Dufresne, St. Thomas Montmagny.....	47	240	240
St. Eustache.....	122	210	210
Farnham.....	258	185	185
Gentilly.....	112	140	140
Girouard.....	100	142	142
St. Grégoire.....	124	140	140
L'Islet.....	136	210	210
St. Jean.....	175	450	437
St. Jean, Montmorency.....	110	140	140
Kamouraska.....	96	310	310
Laprairie.....	144	185	185
Lotbinière.....	15	124	124
St. Marthe.....	88	140	140
Montmagny, St. Thomas.....	217	232	232
Montréal—Académie Commerciale.....	224	1784	1739
Poinc-aux-Trembles, Hochelaga.....	51	277	277
Québec, Académie Comm. et Litt. St. Roch.....	78	140	140
Roxton.....	66	122	122
Sorel.....	350	364	364
St. Timothée.....	140	204	204
Vaudreuil.....	92	140	140
Yamachiche.....	105	210	210
Princeville.....	34	300	300
Total.....			\$8564

LISTE No. 4.—ACADÉMIES DE FILLES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention pour 1869.	Subvention pour 1870.
St. Aimé.....	169	106	106
St. Ambroise de Kildare.....	70	89	89
Ste. Anne Lapérade.....	170	126	126
L'Assomption.....	190	126	126
Baie St. Paul.....	134	106	106
Belœil.....	102	89	89
Berthier.....	110	96	96
Boucherville.....	122	89	89
Chambly.....	126	141	141
St. Charles de l'Industrie.....	318	187	187
Châteauguay.....	145	89	89
Les Cèdres.....	68	89	89
St. Césaire.....	176	119	119
St. Clément.....	255	141	141
Ste. Croix.....	77	141	141
St. Cyprien.....	171	89	89
St. Denis.....	140	89	89
Ste. Elizabeth.....	128	187	187
St. Eustache.....	106	194	94
Ste. Famille.....	66	179	179
Ste. Geneviève, Jacques Cartier.....	114	139	139
St. Grégoire.....	220	212	212
St. Henry de Mascouche.....	113	89	89
St. Hilaire.....	96	189	89
St. Hyacinthe, (Sœurs de Charité).....	167	126	126
St. Hyacinthe, (Sœurs de la Présentation).....	210	126	126
L'Islet.....	64	126	126
Isle Verte.....	130	124	124
St. Jacques de l'Achigan.....	185	187	187
St. Jean Dorchester.....	457	212	212
St. Hugues.....	96	280	280
St. Joseph, Lévis.....	345	280	280
Cacouna.....	99	157	157
Kamouraska.....	100	141	141
Laprairie.....	205	89	89
St. Laurent, Jacques Cartier.....	168	187	187
St. Lin.....	152	89	89
Longueuil.....	346	280	280
Longue Pointe.....	70	141	141
Lachine.....	302	194	194
Notre Dame de la Victoire.....	256	111	111
Ste. Marie, (Beauce).....	146	157	157
Ste. Marie de Monnoir.....	125	141	141
St. Martin.....	98	89	89
St. Michel.....	120	212	212
Sourdes Muettes de la Providence.....	120	200	200
Académie St. Denis, (Montréal).....	180	174	174
St. Nicolas.....	75	89	89
St. Paul, Industrie.....	55	89	89
Pointe Claire.....	102	89	89
Pointe-aux-Trembles, (Hochelega).....	102	187	187
“ “ “ (Portneuf).....	92	187	187
Rimouski.....	184	212	212
Rivière Ouelle.....	80	162	162
Ste. Scolastique.....	125	97	97
Sherbrooke.....	240	280	280
Sorel.....	549	323	323
Terrebonne.....	137	89	89
Ste. Thérèse.....	142	89	89
St. Timothée.....	110	125	125
St. Thomas de Pierreville.....	75	141	141
St. Thomas, Montmagny.....	218	212	212
Trois Pistoles.....	106	124	124
Trois-Rivières.....	348	212	212
Vaudreuil.....	90	89	89
Varennes.....	80	157	157
Yamache.....	143	141	141
Youville.....	102	141	141
Total.....			\$9959

LISTE No. 5.—ÉCOLES MODÈLES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves	Subvention pour 1869.	Subvention pour 1870.
Société d'Education, (Québec).....	538	973	973
“ “ (Trois-Rivières).....	370	471	471
Sauvages de Lorette, (Garçons).....	45	162 50	162 50
“ “ (Filles).....	45	162 50	162 50
“ de St. François.....	35	156	156
St. Jacques, Montréal.....	631	780	780
Les Commissaires Catholiques de Québec.....		313	313
Acton Vale, (Couvent).....	235	73	150
Arthabaskaville.....	96	56	56
Aylmer, (Couvent).....	62	150	150
Ste. Anne des Monts.....	39	73	73
Ange Gardien.....	72	73	73
Bagotville.....	90	56	56
Beaumont.....	76	73	73
Beauport.....	150	73	73
Berthier, Montmagny.....	120	73	73
Bécancour.....	166	125	125
Boucherville.....	109	73	73
Baie du Febvre.....	180	73	73
Batiscan.....	96	56	56
Cap St. Ignace.....	83	73	100
Cap Rouge.....	113	56	100
Carleton.....	60	103	103
Châteauguay.....	63	73	73
Château-Richer, (Garçons).....	84	73	73
“ “ (Filles).....	71	51	51
Chicoutimi.....	95	130	166
Côte des Neiges.....	74	73	73
Côteau du Lac, (Garçons).....	72	73	73
“ “ (Filles).....	91	56	56
Côteau St. Louis.....	222	73	73
Chicoutimi, (Couvent).....	68	150	150
Carleton, (Couvent).....	60	150	200
Deschambault, (Garçons).....	61	140	140
“ “ (Filles).....	79	73	73
Champlain.....	84	73	73
Eboulements.....	64	73	73
Ecureuils.....	130	56	56
Escoumains.....	43	73	73
Etchemin, Village.....	188	100	100
Grande Baie, (Garçons).....	40	73	73
“ “ (Filles).....	46	56	56
Grande Rivière.....	102	73	73
Grondines.....	98	56	56
Henryville.....	70	56	56
“ (Couvent).....	132	56	56
Huntingdon.....	70	73	73
Hébertville.....	93	100	100
Iberville.....	150	73	73
“ (Filles).....	118	56	56
Lacadie.....	94	73	73
Lacolle.....	122	73	73
Lachine.....	120	73	73
Lotbinière.....	31	73	73
“ (Couvent).....	76	73	73
La Maîtrise St. Pierre, Montréal.....	112	100	100
La Pesche.....	70	56	56
Maria.....	60	73	73
Malbaie.....	64	73	73
Matane.....	85	56	56
Ecole de Filles, Rue Visitation, (Montréal).....	1324	73	73
Écoles Modèles des Comm. Cath. de Montréal.....	226	1000	975
Nicolet, (Filles).....	140	56	56
Notre-Dame de Bonsecours, (Couvent).....	152	100	150
Notre-Dame de Hull.....	50	73	73
Notre-Dame du Portage.....	56	56	56
Nouvelle.....	61	100	100
Percé.....	51	56	56
Pointe-Claire.....	51	140	140
Pointe-aux-Trembles, (Portneuf).....	70	73	73
Pointe du Lac.....	91	73	73
Portneuf, (Garçons).....	105	56	56
Montant à reporter.....			\$9227

TABEAU de la distribution de la subvention de l'Education Supérieure aux Institutions Protestantes pour l'année 1870, en vertu de l'acte 18 Victoria, Chapitre 54.

LISTE No. 1.—UNIVERSITÉS.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention pour 1869.	Subvention pour 1870.
Collège McGill	242	1369 49	1369 49
“ “ dépenses contingentes		271 00	271 00
Bishop's College	85	979 18	979 18
Total.....			\$2619 67

LISTE No. 2.—COLLÈGES CLASSIQUES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention pour 1869.	Subvention pour 1870.
St Francis, Richmond.....	137	587 66	587 66
Morin	14	369 98	369 98
Total.....			\$957 64

LISTE No. 3.—COLLÈGES INDUSTRIELS.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention pour 1869.	Subvention pour 1870.
Lachute.....	184	184 99	184 99

LISTE No. 4.—ACADÉMIE DE GARÇONS OU MIXTES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention pour 1869.	Subvention pour 1870.
Aylmer	44	129 52	129 52
St. Andrew	53	57 37	57 37
Barnston	51	86 35	86 35
Bedford	123	90 06	90 06
Cassville	33	86 35	86 35
Charleston	105	173 92	173 92
Clarenceville	65	170 82	170 82
Clarendon	55	86 35	86 35
Coaticook	30	75 91	75 91
Compton	48	86 35	86 35
Cookshire	50	86 35	86 35
Danville	165	129 52	129 52
Dudswell	41	86 35	86 35
Dunham	42	170 82	170 82
Eaton	42	45 66	45 66
Farnham	52	129 51	129 51
Ste. Foye	53	86 35	86 35
Freleighsburg	70	114 07	114 07
Georgeville	29	88 14	88 14
Granby	160	170 83	170 83
Huntingdon	47	191 18	191 18
St. Jean	114	205 39	205 39
Knowlton	49	170 83	170 83
Missisquoi	76	131 98	131 98
Philipsburg	25	88 14	88 14
Shefford	134	197 96	197 96
Sorel	74	76 49	76 49
Stanbridge	89	133 22	133 22
Stanstead	105	305 86	305 86
Sutton	75	107 13	107 13
Sherbrooke	103	189 33	189 33
Cowansville	55	86 95	86 95
Total.....			\$4035 06

LISTE No. 5.—ÉCOLES MODÈLES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention pour 1869.	Subvention pour 1870.
St. Andrew School, Québec.....	50	193 63	193 63
Colonial School Society, Sherbrooke.....	92	96 86	96 86
British & Canadian School Society, Québec..	118	421 78	421 78
National School, Québec.....	131	213 99	213 99
Pointe St. Charles, Montréal.....	220	142 47	142 47
Amer. Presbyterian School Society Montréal.	115	193 02	193 02
Colonial Church & School Society, Montréal.	1150	384 80	384 80
Infant School, Lower Town, Québec	60	96 23	96 23
“ “ Upper Town, “	80	96 23	96 23
Berthier, (Diss).....	41	34 57	34 57
Bury.....	56	45 05	45 05
Côteau Landing.....	77	34 57	34 57
Durham.....	89	61 76	61 76
Lacolle, (Diss).....	110	45 05	45 05
Lachine (Diss).....	90	45 05	45 05
Leeds.....	82	45 05	45 05
Magog.....	51	45 05	45 05
Melbourne, (Filles).....		45 05	45 05
Montréal, Ecole Allemande	56	34 57	34 57
“ St. Mathieu, Pointe St. Charles....	133	34 57	34 57
“ Ecole Protestante, Rue Ste. Anne..	210	45 05	45 05
Rawdon.....	51	45 05	45 05
St. Henry, Hochelaga	66	45 05	45 05
Chambly.....	37	34 57	34 57
Trois-Rivières	66	34 57	34 57
Total.....			\$2513 64

ANNONCE.

NOUVEL ABRÉGÉ

DE

GEOGRAPHIE MODERNE

A L'USAGE DE LA JEUNESSE

PAR L'ABBÉ HOLMES

SEPTIÈME ÉDITION

Entièrement Revue, Corrigée et Considérablement Augmentée

PAR

L'ABBÉ L. O. GAUTHIER

Professeur d'Histoire au Séminaire de Québec.

Un Volume in-12 de 350 pages. Cartonné \$4.00 la douzaine.

J. B. ROLLAND & FILS,

Libraires-Éditeurs.

En vente chez tous les Libraires et les principaux Marchands.

IMPRIMÉ PAR BUSÈBE SENÉCAL MONTRÉAL.